



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 25-Apr-2013, 09:35
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

10 avril 2013
Journée d'audience n° 166

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
YA Sokhan
Silvia CARTWRIGHT
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Victor KOPPE
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
Miriam MAFESSANTI

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
MOCH Sovannary
LOR Chunthy
TY Srinna
SAM Sokong
SIN Soworn
Christine MARTINEAU

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHAN Dararasmey
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun
SOUR Sotheavy

TABLE DES MATIÈRES

M. FRANÇOIS PONCHAUD (TCW-536)

Interrogatoire par M. De Wilde D'Estmael	page 1
Interrogatoire par M. Chan Dararasmey	page 46
Interrogatoire par Me Moch Sovannary	page 51
Interrogatoire par Me Simonneau-Fort.....	page 63
Interrogatoire par Me Kong Sam Onn.....	page 78
Interrogatoire par Me Vercken.....	page 86

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. CHAN DARARASMEY	Khmer
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me KOPPE	Anglais
Me MOCH SOVANNARY	Khmer
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PICH ANG	Khmer
M. PONCHAUD (TCW-536)	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
Me VERCKEN	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h04)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Hier, la Chambre a entendu la déposition de M. François Ponchaud.

6 Les juges ont interrogé le témoin et ont à présent terminé leur
7 interrogatoire.

8 L'occasion va donc être donnée à l'Accusation et aux coavocats
9 principaux pour les parties civiles de poser à leur tour des
10 questions au témoin.

11 Je vous en prie.

12 [09.06.00]

13 INTERROGATOIRE

14 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

15 Merci, Monsieur le Président, et bonjour. Bonjour à Mesdames et
16 Messieurs les juges de la Chambre. Bonjour à toutes les parties.

17 Bonjour au public et bonjour à vous, Monsieur le témoin.

18 Avant de commencer, Monsieur le Président, je voudrais simplement
19 vous signaler déjà que nous demanderons à la Chambre de faire
20 preuve d'un certain nombre de... on va dire de souplesse vis-à-vis
21 du temps qui nous est alloué pour interroger M. le témoin, étant
22 donné qu'il s'agit ici d'une situation un peu inhabituelle où
23 nous nous trouvons en position de n'interroger le témoin que
24 pendant une demi-journée, alors que la Défense a, elle, droit à
25 deux fois plus de temps. Et donc cela vaut pour le Bureau des

2

1 coproccureurs et les parties civiles.

2 [09.06.51]

3 Alors, nous allons essayer de procéder de la façon la plus rapide
4 possible, mais cela va dépendre aussi de la manière dont le
5 témoin va nous répondre. S'il nous répond de manière claire et
6 brève, nous essaierons de nous en tenir au temps qui nous est
7 alloué, mais si, comme hier, le témoin part dans certaines
8 digressions et dans de nombreux détails qui n'ont pas été
9 demandés, ce sera alors très difficile pour nous de nous en tenir
10 à une demi-journée à partager avec les parties civiles.

11 Alors ce que je voudrais demander, d'ores et déjà, c'est un temps
12 pour les coproccureurs qui serait proche de deux heures, sachant
13 que, de leur côté, les avocats des parties civiles nous ont dit
14 avoir besoin d'une heure. Donc, ce que je voudrais de toute
15 façon, c'est que le temps d'une heure pour les parties civiles ne
16 soit pas affecté par ma demande.

17 Monsieur le témoin, comme je viens de le dire, je voudrais vous
18 demander de faire un effort de concision, de concentration, pour
19 répondre uniquement aux questions qui sont posées, pour éviter
20 que je doive vous interrompre au milieu d'une réponse, ce qui
21 n'est évidemment pas très agréable.

22 [09.08.07]

23 Alors, si j'ai besoin de précisions complémentaires par rapport à
24 la première réponse que vous aurez donnée, je vous les
25 demanderai.

3

1 Je vais baser mon... mes questions essentiellement sur votre livre
2 "Cambodge, année zéro", qui rassemble évidemment vos souvenirs de
3 l'époque au moment-même où le régime du Kampuchéa démocratique
4 était toujours en place. Alors, la référence est E243.1. C'est la
5 version qui a été éditée aux Éditions Kailash, étant donné qu'au
6 dossier c'est la seule version qui bénéficie d'une traduction
7 dans les trois langues. Alors, je ne sais pas si vous avez cette
8 édition précise devant vous... si c'est le cas. Sinon, j'ai une
9 copie à votre disposition.

10 [09.09.06]

11 Q. Alors ma première question. Vous avez dit hier, concernant la
12 période entre mars 70 et avril 75, que vous saviez ou que vous
13 aviez entendu que les Khmers rouges dans les zones libérées
14 étaient cruels, qu'ils avaient commis des méfaits dans les
15 rizières, qu'ils évacuaient chaque fois les citadins et les
16 villageois des zones conquises, tuant leurs chefs, brûlant les
17 maisons, emmenant les gens dans les forêts. Quelles étaient vos
18 sources d'information concernant la situation dans ces zones
19 libérées à l'époque?

20 M. PONCHAUD:

21 R. Premièrement, j'aimerais préciser ce que j'ai dit hier. Les
22 Américains ont bombardé à partir du 6 février jusqu'au 15 août
23 1973. Ces bombes ont tué 40000 civils, contrairement à ce qu'a
24 écrit ce matin le "Cambodia Daily". Peut-être y a-t-il eu une
25 erreur d'interprétation. Ce que j'ai dit, c'est que 40000

4

1 personnes avaient été tuées.

2 En ce qui concerne mes sources d'information, il s'agit des
3 villageois. Par exemple, en avril 75, j'étais à Kampong Cham.
4 J'ai entendu parler de ce qui avait lieu à Bos Khnor, à environ
5 30 kilomètres de Kampong Cham. Les soldats khmers rouges ont
6 brûlé les maisons des villageois, ont évacué la population et ont
7 tué le chef de commune.

8 [09.11.38]

9 Mêmes informations concernant la zone de Damnak Chang'aeur, près
10 de Kep. Là-bas, il y avait un groupe de missionnaires... ou,
11 plutôt, de chrétiens [se reprend l'interprète]. J'ai aussi
12 rencontré des chrétiens à Kampong Thom, plus précisément à
13 Kampong Kou, à une dizaine de kilomètres du chef-lieu de province
14 de Kampong Thom. Ces villageois-là ont été expulsés de chez eux.
15 Ensuite, ils sont rentrés chez eux et ils nous ont raconté ce qui
16 leur était arrivé ainsi que la façon dont les Khmers rouges les
17 avaient traités en 73.

18 Q. Merci.

19 Vous avez dit hier, également, qu'une fois à Phnom Penh vous
20 aviez travaillé avec une association de réfugiés. Est-ce que vous
21 avez pu parler de la situation dans les zones libérées également
22 avec les réfugiés qui venaient des provinces à Phnom Penh?

23 [09.12.53]

24 R. Nous avons beaucoup parlé des (sic) réfugiés. Même si ces gens
25 parlaient dans leur dialecte, ils nous faisaient confiance et ils

5

1 nous racontaient quelle était la situation dans la campagne.

2 Q. Est-ce que... ces réfugiés vous ont-ils dit s'ils fuyaient les
3 combats en général ou bien si certains d'entre eux fuyaient le
4 traitement qui leur était réservé par les Khmers rouges?

5 R. Il y avait ces deux situations-là: d'une part, ceux qui
6 avaient peur de la guerre... Comme on dit en khmer, quand les
7 éléphants se battent, ce sont les fourmis qui trinquent. À
8 compter de 73, beaucoup de gens ont dû prendre la fuite à cause
9 des bombardements américains.

10 Q. Dans votre livre, Monsieur le témoin - donc, c'est la
11 référence E243.1, à la page 12 en français, à la page 2 en
12 anglais, et en khmer, à la page ERN 00862285; je répète, 00862285
13 - vous avez écrit ceci - je cite:

14 "J'avais pourtant rencontré une femme d'Arey Ksach, sur la rive
15 du Mékong opposée à Phnom Penh: à l'approche des Khmers rouges,
16 elle était montée sur un arbre et avait préféré se faire dévorer
17 les jambes par les fourmis rouges géantes plutôt que de
18 descendre, tant elle avait été effrayée de ce qu'elle avait vu se
19 passer sous son arbre: des enfants écartelés, d'autres empalés."

20 Fin de citation.

21 [09.15.20]

22 Vous avez dit également dans votre livre que vous n'étiez pas
23 entièrement convaincu par ce que certaines personnes disaient sur
24 les crimes ou ce qui se passait en zone libérée.

25 Est-ce que... quelles étaient les raisons pour lesquelles vous

6

1 n'aviez pas directement cru aux récits qui étaient faits du
2 traitement qui était réservé par les Khmers rouges à la
3 population en zones conquises?

4 R. Je ne me souvenais pas avoir écrit cela et j'ai du mal à
5 comprendre votre question.

6 Lorsque j'écrivais mon livre, j'ai dit que j'aspirais à l'arrivée
7 des Khmers rouges au Cambodge, même si nous savions que les
8 Khmers rouges pouvaient être brutaux et maltraiter la population.
9 Nous n'en pensions pas moins que cela faisait partie d'une
10 tactique de guerre. Nous pensions qu'une fois la victoire
11 remportée les Khmers rouges parviendraient à vivre avec la
12 population.

13 À l'époque, même les soldats de Lon Nol n'étaient pas en harmonie
14 avec la population. Si vous voulez savoir comment les soldats de
15 Lon Nol traitaient les villageois, je pourrais parler d'une
16 situation où certains soldats ont été décapités par les troupes
17 de Lon Nol. Nous avons vu des soldats qui transportaient la tête
18 des villageois qui avaient été décapités, et nous espérions que
19 ces brutalités prendraient fin. Nous avons fini d'espérer que
20 les soldats de Lon Nol puissent être synonymes d'espoir et nous
21 pensions... nous espérions que les Khmers rouges pourraient nous
22 sauver.

23 [09.18.36]

24 Q. Merci.

25 Justement, vous aviez donc des espoirs que les Khmers rouges

7

1 apporterait, donc, la paix, s'assagiraient une fois qu'ils
2 seraient au pouvoir.

3 Il apparaît, dans votre livre et d'après ce que vous avez écrit,
4 que vous avez déchanté. Est-ce qu'il y a un moment précis qui
5 vous a fait comprendre qu'en réalité vos espoirs n'étaient pas
6 fondés et que les Khmers rouges, dans la façon dont ils se
7 conduisaient, ne changeraient pas de pratique et ne
8 s'assagiraient pas?

9 R. Quand les soldats du Kampuchéa démocratique ont évacué la
10 population de Phnom Penh, j'ai changé d'avis. Initialement, je
11 pensais que seuls les villageois seraient évacués car cela
12 faisait partie, d'après moi, d'une tactique de guerre. Toutefois,
13 quand les citadins ont été évacués, j'ai compris que je m'étais
14 trompé jusque-là.

15 [09.19.58]

16 Q. Merci.

17 Je voudrais revenir sur l'évacuation des villes et des villages
18 libérés par les Khmers rouges avant avril 75. Vous avez dit hier
19 et vous avez répété aujourd'hui qu'il y avait les exemples de
20 Kampong Cham, de Bos Khnor, de Kampong Thom, et vous avez dit
21 hier, juste avant la pause de midi, que les Khmers rouges
22 voulaient éliminer les villes et les classes sociales pour une
23 société égalitaire... pour établir une société égalitaire.

24 Alors, je voudrais citer ce que vous avez dit précisément dans
25 votre livre à ce propos. C'est toujours le livre E243.1, à la

8

1 page 32 en français; page 21 en anglais; et, en khmer, aux pages
2 ERN 00862308 jusque 09. Donc, je répète: 00862308 jusque 09, je
3 cite:

4 "La déportation de Phnom Penh s'inscrivait dans la tradition
5 révolutionnaire khmère: depuis 1972..."

6 Monsieur le témoin, c'est donc la page 32 de votre livre:

7 "Depuis 1972, les maquisards emmenaient dans la forêt tous les
8 habitants des villages ou villes qu'ils avaient occupés. Souvent,
9 ils brûlaient les maisons pour ôter aux villageois toute envie de
10 retour en arrière. Cette évacuation généralisée, massive,
11 relevait d'une conception nouvelle de la société: l'idée-même de
12 la ville devait disparaître."

13 [09.21.43]

14 Et vous dites plus loin:

15 "Il fallait faire table rase et construire une société égalitaire
16 de type rural."

17 Fin de citation.

18 Devant les juges d'instruction - c'est le document E3/370 - à la
19 page 4 en français, 4 en anglais, et 7 en khmer, vous avez dit:

20 "La décision d'évacuation faisait partie d'une politique
21 systématique des Khmers rouges, qui avaient déjà évacué toutes
22 les villes ou villages qu'ils avaient précédemment occupés.

23 C'était le cas, notamment, de Kampong Cham en 1973. Nous pensions
24 que cela ne serait pas réalisable à Phnom Penh, compte tenu du
25 nombre d'habitants en 1975. C'est pourtant ce qui a été

1 organisé."

2 Fin de citation.

3 Est-ce que vous aviez également, en plus de ces villes qui ont

4 déjà été citées, entendu parler de l'évacuation de la ville

5 d'Oudong?

6 [09.23.04]

7 R. Oudong ne se trouve pas loin de Phnom Penh. Nous savions aussi

8 qu'au début de 75 la population d'Oudong a été évacuée. En outre,

9 dans l'histoire, ce n'était pas la première fois que les

10 vainqueurs d'une guerre évacuent une population. Quand le Siam a

11 pris contrôle d'Angkor, des centaines de milliers de personnes

12 ont été évacuées vers la Thaïlande; c'était en 1352. Et quand

13 l'Annam, en 1792, a capturé un nouveau lieu, même chose..

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur Ponchaud, veuillez vous concentrer et répondre

16 précisément aux questions qui vous sont posées sans ajouter des

17 détails qui sont sans rapport avec la question posée. Il

18 appartiendra à la Chambre d'évaluer la valeur probative (phon.)

19 de votre déposition.

20 La Chambre vous prie de bien vouloir répondre de façon concise,

21 sans ajouter des éléments sans rapport avec la question posée.

22 [09.25.00]

23 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

24 Merci.

25 Q. Selon l'extrait que j'ai lu de votre livre, concernant la

10

1 question de la ville, est-il correct de dire que l'existence-même
2 des villes était antinomique ou incompatible avec l'idéologie
3 khmère rouge?

4 M. PONCHAUD:

5 R. Hier, j'ai dit que c'était durant la période du protectorat
6 français que des villes avaient été constituées et qu'avant cela
7 il n'y avait pas de ville au Cambodge. En outre, hier également,
8 j'ai dit que les propos des cadres que j'avais entendus... que je
9 ne savais pas si ces propos correspondaient à ce que pensaient
10 les dirigeants khmers rouges. Mais au Phnom, au mois d'avril, un
11 cadre a dit que les villes représentaient le mal car la
12 corruption y était omniprésente. Ce cadre nous a raconté que, si
13 nous retournions à la campagne pour cultiver la terre, nous
14 prendrions alors conscience de la valeur de la vie et de la
15 qualité de la vie à la campagne. Il disait que les Cambodgiens
16 devaient comprendre la valeur du riz, par suite de quoi nous
17 devions aller dans les rizières pour cultiver la terre.

18 [09.27.18]

19 Q. Merci.

20 Est-ce que cette conception de la ville... selon vos constats et ce
21 que le Khmer rouge... les Khmers rouges vous ont dit, dont ce
22 commissaire politique, est-ce que cette conception était une
23 manifestation de la lutte des classes?

24 R. Les Cambodgiens disent souvent que le Vietnam est l'ennemi du
25 Cambodge, mais en avril 75, ce cadre m'a dit que les ennemis des

11

1 Khmers, c'étaient les Chinois et que cela s'inscrivait dans le
2 cadre de la lutte des classes parce que les Chinois s'occupaient
3 de la monnaie. Khieu Samphan avait parlé des compradors à la
4 radio khmère rouge. Il a été question des compradors. Comme les
5 Chinois revendaient la production agricole aux étrangers, ils en
6 tiraient profit.

7 Q. Est-ce que, selon les Khmers rouges, les citadins de Phnom
8 Penh et des autres villes n'étaient pas purs, mais avaient été
9 contaminés ou influencés par le matérialisme ou la corruption?
10 [09.29.14]

11 R. Je pense que c'est le cas. Les citadins étaient corrompus, ils
12 ne se comportaient pas bien, ils avaient des longs cheveux, leur
13 tenue vestimentaire était déplacée, et ils étaient donc
14 considérés comme étant corrompus.

15 Q. Merci.

16 J'en viens au 17 avril 1975. Vous avez décrit hier la liesse
17 populaire à l'arrivée des premiers groupes khmers rouges. Et dans
18 votre livre, à la page 15 en français, 4 et 5 en anglais, et, en
19 khmer: 00862288 - 00862288 -, vous avez dit... à propos des Khmers
20 rouges qui rentraient dans la ville, vous avez dit:

21 "Ces Khmers rouges semblaient au bord de l'épuisement, perdus,
22 totalement étrangers à la liesse populaire. Ils étaient les seuls
23 à ne pas se réjouir."

24 Est-ce que vous vous êtes étonné de ce décalage complet entre la
25 joie des habitants, d'une part, et puis l'attitude austère des

12

1 soldats khmers rouges, qui pourtant venaient de remporter la
2 victoire?

3 [09.31.07]

4 R. J'ai dit hier que, lorsque les camions qui transportaient des
5 soldats khmers rouges arrivaient à Phnom Penh, les gens
6 applaudissaient, les gens croyaient que c'étaient des soldats
7 khmers rouges, mais en fait ce n'était pas le cas. La plupart des
8 journalistes se sont trompés. Ils ont cru qu'il s'agissait de
9 soldats khmers rouges qui entraient dans Phnom Penh, mais ce
10 n'était pas cela. Les Cambodgiens, surtout les habitants de Phnom
11 Penh et... se sont trompés; ils pensaient que c'étaient des soldats
12 khmers rouges qui arrivaient dans Phnom Penh, mais il s'agissait
13 en fait de soldats de Lon Nol qui s'étaient rendus.

14 Et j'aimerais répéter ce que j'ai dit hier: Bernard Berger et moi
15 avons vu des jeunes soldats khmers rouges qui étaient épuisés,
16 qui portaient la casquette maoïste, et ils avaient des visages
17 très désagréables; c'était assez terrifiant.

18 [09.32.39]

19 Q. Merci.

20 Hier, vous avez décrit ce que les soldats khmers rouges ont
21 annoncé à la population pour qu'ils... pour qu'elle évacue la
22 ville. Je voudrais reprendre les termes que vous avez employés
23 dans votre livre, à la page 17 en français, page 7 en anglais,
24 et, en khmer: 00862291 - 00862291, je cite:

25 "Déjà, depuis le matin, les petits hommes en noir s'étaient

13

1 présentés dans les maisons du quartier: 'Il faut partir vite! Les
2 Américains vont bombarder la ville! Partez à une vingtaine de
3 kilomètres; n'emportez pas grand-chose. Pas la peine de fermer à
4 clef, nous veillerons sur tout jusqu'à votre retour, vous
5 reviendrez dans deux ou trois jours, quand nous aurons nettoyé la
6 ville!'"

7 Fin de citation.

8 Hier, donc, vous avez dit la même chose avec d'autres mots.

9 Tout d'abord, est-ce que... en même temps qu'ils annonçaient que
10 les gens devaient quitter la ville, est-ce que les Khmers rouges
11 ont pris soin de rappeler aux habitants d'emporter assez de
12 vivres, d'eau, de médicaments ou du matériel de couchage?

13 [09.34.07]

14 R. Les Khmers rouges ont donné l'ordre aux gens de quitter la
15 ville, mais ils ne leur ont pas dit d'emporter quoi que ce soit
16 avec eux.

17 Q. Merci.

18 Est-ce que les Khmers rouges ont dit à la population si une
19 assistance leur serait donnée en cours de route - moyens de
20 transports, des points d'eau, des points où ils pourraient se
21 ravitailler, et cetera?

22 R. Non, ils n'ont rien dit de la sorte, à ce que je sache.

23 Q. Dans l'extrait que je viens de lire, Monsieur le témoin, il y
24 a deux motifs différents que vous avez mentionnés qui étaient
25 avancés par les Khmers rouges pour évacuer la ville: il y avait

14

1 le bombardement imminent par les Américains; et, d'autre part,
2 vous avez dit... enfin, un Khmer rouge a dit: quand nous aurons
3 nettoyé la ville, vous pourrez rentrer. Et, hier matin, vous avez
4 également dit que le camarade Nhiem, au moment où vous aviez
5 quitté l'ambassade de France, vous avait dit que vous seriez
6 accueilli chaleureusement plus tard, une fois que le pays aurait
7 été nettoyé. Ce sont les mêmes termes qui sont utilisés: le
8 "nettoyage" de la ville ou du pays. Qu'aviez-vous compris de ces
9 termes au moment où vous les avez entendus dans la bouche des
10 Khmers rouges?

11 [09.35.58]

12 R. Ils voulaient à l'époque nettoyer la ville, et j'ai pensé
13 qu'il s'agissait de la purger des membres de l'ancien régime, de
14 l'administration de la République khmère. Mais j'ai une opinion
15 différente aujourd'hui. À cette époque-là, je croyais qu'ils
16 recherchaient des fonctionnaires de l'ancien régime, notamment
17 les fonctionnaires de l'administration de la République khmère.

18 Q. Est-ce que vous avez interrogé des... recueilli des témoignages
19 de réfugiés, que ce soit en Thaïlande, à Paris ou des gens qui
20 vous ont écrit du Vietnam, concernant justement cette recherche
21 des anciens fonctionnaires et militaires de l'ancien régime?
22 Est-ce que ces réfugiés vous ont fait état d'exécutions à propos
23 de ces personnes?

24 R. Pas simplement pour les réfugiés que j'ai interviewés, mais le
25 22 avril 1975, alors que j'étais toujours à l'ambassade de

15

1 France, j'ai rencontré un individu âgé d'une cinquantaine
2 d'années qui venait de Kien Svay, à l'origine. Lui m'a dit que
3 l'Angkar voulait que les officiers et les fonctionnaires de
4 l'ancien régime écrivent leurs noms sur un tableau à la pagode de
5 Kien Svay; certains l'ont fait. Ce soir-là, ils ont rassemblé les
6 fonctionnaires et les militaires et les ont exécutés. C'était aux
7 alentours du 22 ou le 23 avril 1975. J'ai eu, plus tard, accès à
8 certains renseignements, et j'ai décrit cela dans mon ouvrage, et
9 j'ai indiqué qu'ils ont exécuté des soldats, quelque 300 soldats,
10 à Phnom Thipakdei... des commandants militaires qui ont été tués
11 là-bas.

12 [09.39.13]

13 Q. Merci.

14 Je vais revenir sur ces événements tout à l'heure. Pour le
15 moment, je vais simplement continuer avec l'évacuation proprement
16 dite.

17 Vous avez dit hier ne pas avoir vu vous-même de brutalités
18 particulières, de violences physiques au moment de l'évacuation.
19 Vous avez parlé cependant de pression psychologique, et cetera,
20 et vous avez tout de même dit, premièrement, que les évacués qui
21 avançaient sur la route, selon ce que vous avez vu, n'étaient pas
22 bien traités, que cela dépassait l'imagination et que les Khmers
23 rouges étaient brutaux vis-à-vis des évacués.

24 Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il y avait cette brutalité ou ces
25 mauvais traitements? Comment est-ce que cela se manifestait-il?

16

1 Et d'où avez-vous vu cela? Est-ce que c'était quand vous étiez
2 encore aux alentours de l'hôtel Le Phnom ou bien déjà à
3 l'ambassade de France?

4 [09.40.26]

5 R. Bon, je ne me souviens pas quand j'ai dit que les soldats
6 khmers rouges n'avaient pas (sic) maltraité les gens. Alors que
7 les gens quittaient Phnom Penh, à l'époque, ils avaient très
8 peur, ils ne savaient pas où ils allaient aboutir, ne savaient
9 pas non plus où ils devaient aller. Mais j'ai vu des Khmers
10 rouges maltraiter les gens... Non, je n'ai pas vu des Khmers rouges
11 maltraiter qui que ce soit. Tout ce que j'ai vu, c'étaient les
12 civils cambodgiens qui quittaient la ville, et je pouvais voir
13 sur leurs visages qu'ils semblaient avoir peur, ils avaient très
14 peur et étaient tristes de quitter la ville mais devaient le
15 faire, mais je n'ai pas vu des Khmers rouges maltraiter qui que
16 ce soit.

17 Q. Est-ce que... lorsque la population quittait la ville, est-ce
18 qu'elle était encadrée par des Khmers rouges?

19 R. Je ne me souviens pas s'il y avait une présence khmère rouge
20 alors que les gens... mais...

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

22 L'interprète a raté la fin de la phrase.

23 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

24 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez répéter la fin de
25 votre phrase? Nous n'avons pas eu l'interprétation en français.

17

1 [09.42.23]

2 M. PONCHAUD:

3 R. Je n'ai pas vu les Khmers rouges maltraiter qui que ce soit et
4 je n'ai pas vu les Khmers rouges escorter qui que soit le long
5 des routes. Je n'ai pas vu de militaire sur les... dans les rues.
6 Il m'arrivait de voir quelques soldats khmers rouges escorter des
7 gens, mais ils ne les surveillaient pas alors qu'ils quittaient
8 la ville.

9 Q. Vous avez dit dans votre livre, à la page 18 (sic) en
10 français, page 7 en anglais, et 00862291 - 00862291 - en khmer -
11 je cite:

12 "On ne peut pas dire qu'il y a eu beaucoup de brutalité dans ces
13 premiers départs: quelques coups de feu en l'air suffisaient à
14 décider les habitants... les hésitants." Pardon.

15 "Traumatisés par les bombardements de la nuit, soulagés par une
16 fin de guerre si peu sanglante, les gens étaient prêts à tout
17 pour se concilier la bienveillance des vainqueurs."

18 Fin de citation.

19 Est-ce que les quelques coups de feu en l'air... tirés en l'air ne
20 constituaient pas, dans ce contexte-là, une menace physique
21 concernant les personnes qui hésitaient à partir?

22 [09.43.56]

23 R. Effectivement, c'était une menace, mais ce n'était pas une
24 menace directe envers les gens, d'après ce que j'ai remarqué à
25 l'époque.

18

1 Q. Hier, vous avez aussi mentionné que les blessés ou les malades
2 qui refuseraient de quitter les hôpitaux seraient tués, que des
3 grenades étaient parfois jetées pour pousser les récalcitrants à
4 partir. Pourriez-vous nous dire par qui vous avez entendu parler
5 de cela? Est-ce que, par exemple, vous avez eu l'occasion de vous
6 entretenir avec du personnel médical étranger réfugié à
7 l'ambassade de France ou cambodgien, à l'époque?

8 R. J'ai entendu cela par d'autres; je n'en n'ai pas été témoin
9 direct. M. Oum Nal, qui était médecin à l'hôpital Preah Ket
10 Mealea, a écrit un livre, "Médecin chez les Khmers rouges". Et
11 lui m'a parlé de ces événements.

12 [09.45.20]

13 Q. Merci.

14 Hier, vous avez dit qu'une personne handicapée qui était... qui
15 avait dû quitter un hôpital vous avait demandé de l'accueillir
16 mais que vous aviez dû refuser votre aide. Est-ce que vous
17 pourriez préciser pourquoi il n'était pas possible de l'aider à
18 ce moment-là? Est-ce que ce sont les Khmers rouges qui vous ont
19 empêché de venir en aide à cette personne?

20 R. Non. Non, les Khmers rouges ne m'ont pas empêché de l'aider,
21 mais pendant la guerre, lorsque les Khmers rouges arrêtaient un
22 Cambodgien qui vivait avec un Français ou une Française, ils
23 tuaient les deux. François Bizot, qui avait son ami avec lui... son
24 ami, il a été emmené et il a été tué. "Et s'il était resté avec
25 nous, il aurait été tué, et vous aussi"; c'est ce que l'on m'a

19

1 dit, et c'est pourquoi je ne pouvais pas l'aider.

2 [09.46.40]

3 Q. Merci.

4 Toujours concernant les malades et les blessés qui avaient dû
5 quitter les hôpitaux, quand vous les avez vus passer - je crois
6 que c'était le long du boulevard Monivong -, quelles étaient,
7 selon vous, les conséquences prévisibles de cette évacuation dans
8 la chaleur du mois d'avril, sans assistance pour ces patients,
9 pour les blessés les plus faibles, sur base de leur état
10 physique?

11 R. Bien, tôt ou tard, ils allaient mourir. C'était la seule
12 conclusion possible.

13 Q. Est-ce que, comme vous, n'importe quel autre observateur
14 raisonnable voyant partir ces blessés, handicapés, malades ou
15 autres personnes vulnérables et donc quitter la ville... est-ce que
16 n'importe quelle autre personne raisonnable aurait pu constater
17 le risque élevé de mort de ces personnes?

18 R. (Intervention non interprétée)

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Monsieur le témoin, veuillez attendre avant de répondre.

21 La défense de Nuon Chea a la parole.

22 [09.48.13]

23 Me KOPPE:

24 Bonjour, Monsieur, Madame, Messieurs les juges, et bonjour à
25 tous.

20

1 Je dois m'opposer à la question qui vient d'être posée. Comme
2 nous avons évoqué hier, vous posez une question... on ne pourrait
3 demander au témoin de connaître les conclusions ou les
4 possibilités; ce n'est pas un expert, et, au point de vue
5 juridique, cela n'est pas intéressant pour la Chambre.

6 Je demanderais au procureur de poser des questions à ce témoin...
7 des questions... de poser des questions au témoin, et pas d'évoquer
8 les réponses d'expert.

9 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

10 Monsieur le Président, si je peux répondre, hier, vous avez pris
11 une décision qui consistait à dire que ce genre de situation
12 serait décidé au cas par cas.

13 [09.49.02]

14 Je pense que le témoin nous a dit ce qu'il a pu observer et que
15 c'était une évidence que, tôt ou tard, ces personnes pourraient
16 mourir. Je ne demande pas grand-chose; c'est simplement confirmer
17 si c'était une opinion qui était partagée par d'autres personnes
18 ou par... que n'importe quelle autre personne qui aurait vu cette
19 scène aurait pu tirer cette conclusion.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 L'objection de la défense de Nuon Chea est retenue.

22 Le témoin n'a pas à répondre à la question... ne doit pas répondre
23 à la dernière question qui lui a été posée.

24 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

25 Merci.

21

1 Q. Monsieur le témoin, dans votre livre, vous avez cité le
2 témoignage d'un dénommé Suon Phal, 19 ans, et qui était réfugié
3 en Thaïlande depuis le 4 mai 1976, et cette personne a dit... Ça se
4 trouve aux pages 36 à 37 de votre livre, en français, page 25 en
5 anglais, et, en khmer: 00862314 - 00862314 - jusqu'à 15. Et voilà
6 ce que vous citez:

7 "Ma famille et moi sommes sortis de Phnom Penh en prenant la
8 direction de Preaek Pnov. Beaucoup de gens sont morts dans cette
9 marche: les malades chassés des hôpitaux, les femmes qui
10 accouchaient sur la route, les blessés de guerre."

11 [09.50.55]

12 Et plus loin:

13 "Le long du chemin, nous avons vu de nombreux cadavres éparpillés
14 un peu partout, même dans les pagodes, répandant une puanteur à
15 peine supportable."

16 Fin de citation.

17 Alors, je sais que, vous-même, vous n'avez pas vu de cadavre,
18 mais est-ce que ce témoignage que vous avez recueilli reflète ce
19 que d'autres réfugiés ont pu dire de l'évacuation de Phnom Penh
20 concernant ce groupe de personnes vulnérables?

21 M. PONCHAUD:

22 R. Quand j'écrivais "Cambodge, année zéro", j'ai fait référence
23 aux témoignages que j'ai recueillis d'un survivant... ou de
24 plusieurs réfugiés qui se corroborent les uns les autres.

25 [09.52.04]

1 Q. Merci.

2 En tant qu'intellectuel, vous êtes-vous demandé, le 17 avril 75,
3 pourquoi, d'un côté, les Khmers rouges demandaient à la
4 population d'évacuer la ville sous le prétexte... en tout cas, face
5 à l'imminence des bombardements américains, selon eux, et que,
6 dans le même temps, ils forçaient les blessés et les malades des
7 hôpitaux à quitter la ville et, comme vous l'avez dit, que vous
8 avez constaté vous-même que, tôt ou tard, la mort pourrait
9 s'ensuivre? Avez-vous compris ce paradoxe entre ce que les Khmers
10 rouges disaient comme justification pour l'évacuation de la ville
11 et leurs agissements, d'autre part?

12 R. En plus des bombardements et de l'évacuation des villes, ce
13 qui m'a fait comprendre l'idéologie des Khmers rouges, c'est que
14 les citadins ont été envoyés dans la campagne pour cultiver le
15 riz ou d'autres travaux agricoles et que, en envoyant les
16 citadins à la campagne pour faire des travaux agricoles, ils
17 comprendraient la véritable signification de la vie, car les
18 Khmers devaient comprendre qu'ils étaient... qu'ils survivaient
19 grâce au riz et que... ils devaient comprendre que c'était la
20 source même de leur vie.

21 [09.54.04]

22 Q. Merci.

23 Avant de revenir sur cette question, un dernier point concernant
24 l'évacuation.

25 Vous avez écrit dans votre livre, à la page 21 en français, 11 en

23

1 anglais, et, en khmer: 00862296 - 00862296 -, à propos du 18

2 avril 75, vous avez dit:

3 "Vers 10 heures, une patrouille plus agressive que les autres ne
4 nous laissa plus le choix: c'était partir ou connaître l'odeur de
5 la poudre. Nous nous sommes donc rendus à l'ambassade de France,
6 toute proche."

7 Fin de citation.

8 Quand vous dites que vous n'aviez "plus le choix", est-ce qu'on
9 doit comprendre que vous-même avez... avez fait l'objet de menaces
10 de violence physique ou d'usage d'armes à feu?

11 R. Non. Les soldats ne nous ont pas menacés. C'étaient des
12 pressions psychologiques. Comme je l'ai dit hier, ils nous ont
13 fixés du regard, et l'on pensait qu'ils étaient sur le point de
14 nous tuer ou qu'ils voulaient le faire et nous ne pouvions pas
15 résister. Nous avons peur. C'étaient donc ces pressions
16 psychologiques qu'ils exerçaient.

17 [09.55.56]

18 Un jour, le 4 mai 1970, les Vietcong m'ont détenu. Les Vietcong
19 m'ont interdit de répéter ce que j'ai vu... de parler de ce que
20 j'avais vu, et j'ai... j'en avais une peur bleue. Pendant trois
21 ans, je n'ai même pas parlé du fait que les Vietcong m'avaient
22 arrêté. Ils ont réussi à me terroriser avec ces pressions, et
23 j'en étais traumatisé. Et les Khmers rouges fonctionnaient de la
24 même façon; ils n'avaient qu'à nous fixer du regard pour que nous
25 ayons peur.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Monsieur le procureur, si vous avez une autre question, n'hésitez
3 pas à la poser. Vous devez poursuivre votre interrogatoire.

4 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Q. Vous avez semblé dire hier que, vous-même, vous aviez cru en
7 la possibilité de bombardements américains - en tout cas, c'est
8 ce que j'ai cru comprendre -, mais vous avez dit également, tout
9 à l'heure, que ces bombardements avaient cessé en août 1973. À
10 propos de cela, est-ce que vous avez demandé aux Khmers rouges,
11 lorsque vous étiez à l'ambassade de France, ou bien est-ce que
12 François Bizot a demandé aux Khmers rouges pourquoi les étrangers
13 étaient-ils regroupés en pleine ville de Phnom Penh, dans cette
14 ambassade, et non pas emmenés en dehors de la ville, si vraiment
15 des bombardements américains étaient imminents?

16 [09.58.00]

17 M. PONCHAUD:

18 R. Je ne pensais pas qu'il allait y avoir un bombardement
19 américain, mais les Cambodgiens ordinaires, eux, le... pouvaient le
20 croire car il y avait des bombardements, même à 40 kilomètres de
21 la ville, quelques années plus tôt... ou dans les années qui
22 précédaient, plutôt. Et donc beaucoup d'entre eux avaient peur,
23 et donc... Les Khmers rouges eux-mêmes... enfin, les Khmers rouges
24 n'y croyaient pas; moi non plus, mais, je ne sais pas, il est
25 probable que les Cambodgiens ordinaires y aient cru.

25

1 Q. Merci.

2 Hier, vous avez évoqué deux raisons qui avaient été avancées par
3 la suite par Ieng Sary concernant l'évacuation de la ville de
4 Phnom Penh, et il s'agit de raisons que vous avez détaillées dans
5 votre livre, notamment à la page 30 et... aux pages 30 et 31 en
6 français, aux pages 19 et 20 en anglais, et, en khmer, aux pages
7 00862306 à 07 - donc, 00862306 à 07. Et vous aviez évoqué le fait
8 qu'il avançait deux motifs: d'une part, le problème des vivres;
9 et, deuxièmement, un problème de sécurité.

10 [09.59.31]

11 Alors, on remarque que, dans cette interview avec James Pringle
12 qui date du 4 septembre 1975... Et elle figure à plusieurs reprises
13 dans notre dossier, notamment dans le bulletin du GRUNK qui a été
14 utilisé hier par le Juge Lavergne, du 12 septembre 1975. Ce
15 bulletin porte la référence D199/26.2.137 - D199/26.2.137. Donc,
16 on remarque dans cette interview que Ieng Sary n'avance pas le
17 motif des bombardements américains imminents pour justifier
18 l'évacuation.

19 Est-ce que vous avez eu, en lisant cette interview, la
20 confirmation, parce que vous n'y croyiez pas, que les Khmers
21 rouges avaient donné un faux prétexte à la population, le 17
22 avril 75, pour évacuer la ville?

23 R. Les Khmers rouges ont avancé de fausses raisons. C'est normal
24 pour une dictature de mentir. La vraie raison était, à mon sens,
25 de nature idéologique; il n'y avait pour moi aucune autre raison.

26

1 Son Excellence Khieu Samphan a dit que la population de Phnom
2 Penh avait été évacuée, et que c'était une erreur, et qu'à cause
3 de cela la population avait perdu espoir et confiance.

4 [10.01.57]

5 Q. Concernant la perspective de famine, autre argument avancé par
6 Ieng Sary, dans votre livre, vous avez distingué deux situations
7 pour contredire cet argument et vous avez dit que, concernant la
8 population paysanne, Phnom Penh abritait à peu près 1 million et
9 demi de paysans qui avaient fui les combats, qu'ils étaient
10 affamés, qu'ils vivaient dans la terreur d'être mobilisés et que
11 tous avaient hâte de retrouver leurs terres, sans qu'il fut
12 besoin de les forcer à partir. Et, deuxièmement, vous avez parlé
13 de la population phnompenhoise et, là, vous avez dit que "les
14 stocks de riz accumulés dans la capitale durant les dernières
15 semaines" auraient pu suffire à alimenter les gens pendant deux
16 mois. Et vous avez cité également le fait que, dans le port de
17 Sihanoukville, à Kampong Som, donc, "plusieurs milliers de tonnes
18 de riz se sont détériorées sans avoir été utilisées".

19 Concernant ces stocks de riz, quelles ont été vos sources
20 d'information pour dire qu'on aurait pu nourrir la population
21 pendant deux mois et aussi que des milliers de tonnes de riz ont
22 été perdues à Sihanoukville par manque de soin?

23 [10.03.32]

24 R. En ce qui concerne le riz au port de Sihanoukville, j'ai vu
25 cela dans un journal. Pour ce qui est des habitants de Phnom

27

1 Penh, il s'agit de ma propre évaluation.

2 Nous avons aidé des centaines de milliers de réfugiés. Nous avons
3 entreposé beaucoup de riz pour pouvoir les nourrir durant un ou
4 deux mois. Nous avons mis du riz de côté parce que nous avons
5 peur que les Khmers rouges ne coupent l'accès au Mékong et que,
6 du coup, nous n'ayons plus de riz. C'est pourquoi nous avons fait
7 des réserves.

8 Q. Merci.

9 Dans son interview avec James Pringle, Ieng Sary a dit que - je
10 cite: "Nous devons nourrir cette population tout en préservant
11 notre indépendance et notre dignité, sans demander l'aide d'un
12 quelconque pays."

13 Fin de citation.

14 Est-ce qu'au sortir de la guerre, et donc juste après la
15 libération de Phnom Penh, n'aurait-il pas été plus simple pour
16 les Khmers rouges de simplement lancer un appel à l'aide
17 internationale auprès de leurs pays amis, éviter une situation
18 d'évacuation?

19 [10.05.32]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Témoin, veuillez attendre.

22 La parole est à la Défense.

23 Me KOPPE:

24 Monsieur le Président, merci.

25 À nouveau, l'Accusation demande au témoin de spéculer, d'où mon

28

1 objection.

2 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

3 Je vais passer à un autre sujet, Monsieur le Président.

4 Q. Dans la même interview à James Pringle - et on la trouve
5 notamment, donc, au document D199/26.2.137, et c'est la troisième
6 question et réponse -, voilà ce qui est dit dans cette interview.
7 Question de James Pringle: "Phnom Penh est-elle toujours vidée de
8 ses habitants?"

9 Et je rappelle que l'interview date de septembre 75.

10 Réponse de Ieng Sary: "Non, environ 100000 personnes sont
11 revenues, et d'autres reviennent petit à petit. Les écoles,
12 hôpitaux, usines ont peu à peu repris leurs activités. Les gens
13 peuvent retourner à Phnom Penh, s'ils le souhaitent, ou ils
14 peuvent rester à la campagne. Notre peuple tout entier travaille
15 jour et nuit pour reconstruire le pays. Le Cambodge ressemble à
16 un atelier géant."

17 Fin de citation.

18 [10.07.00]

19 Lorsque Ieng Sary dit, le 4 septembre 65, qu'il y a 100000
20 personnes revenues à Phnom Penh et que les gens peuvent y
21 retourner s'ils le souhaitent, est-ce que cela correspond à ce
22 que les réfugiés vous ont dit oralement ou par écrit à la même
23 période?

24 M. PONCHAUD:

25 R. C'était un mensonge de Ieng Sary.

29

1 Comme vous le savez, j'ai rencontré des réfugiés. Initialement,
2 les Khmers rouges ont évacué la population vers le nord, vers le
3 sud, vers l'est, et quelques mois plus tard, au mois de juillet
4 et en septembre 75, ils ont à nouveau évacué la population. À
5 l'époque, j'ai rencontré des réfugiés qui avaient traversé Phnom
6 Penh. Ils m'ont raconté que la ville était vide. Ces gens
7 pleuraient parce qu'ils avaient vu leurs maisons et que la ville
8 était vide, sans aucun habitant.

9 [10.08.38]

10 Q. Vous avez dit dans votre livre que, de l'ambassade de France,
11 vous aviez vu un certain nombre de camions chargés d'hommes et
12 des femmes entrer à Phnom Penh. Donc, ça devait être vers la fin
13 du mois d'avril. C'est à la page 39 de votre livre, en français,
14 28 en anglais, et, en khmer: 00862318.

15 Est-ce que vous pourriez nous dire si vous avez rencontré l'une
16 de ces personnes qui étaient revenues à Phnom Penh et à quelle
17 catégorie de population appartenaient ces personnes revenues?

18 R. J'ai interrogé les épouses de soldats qui étaient des
19 catholiques; je leur ai demandé où ils allaient. Ils m'ont dit
20 que l'Angkar leur avait dit de retourner à Phnom Penh, à l'hôtel
21 Le Phnom. Je leur ai demandé si elles avaient peur. Elles m'ont
22 dit non. J'étais effrayé; je leur ai dit d'y aller.

23 Q. Merci.

24 Dans votre livre, vous parlez d'une rencontre spécifique avec Mme
25 Oum Sameth - je ne sais pas si c'est son vrai nom ou un nom

30

1 d'emprunt -, une doctoresse khmère qui vous a dit que tous les
2 officiers supérieurs devaient rentrer à Phnom Penh.
3 Savez-vous pourquoi les Khmers rouges avaient demandé aux
4 officiers, aux hauts fonctionnaires ou aux personnalités de
5 rentrer à Phnom Penh, ou l'avez-vous appris après?

6 [10.11.31]

7 R. Ces femmes étaient les épouses de hauts gradés. Elles m'ont
8 dit que l'Angkar avait chargé leurs maris d'aller à Phnom Penh.
9 Ils sont retournés à Phnom Penh. Même chose à Battambang.
10 L'Angkar était très forte pour mentir. Elle disait aux gens de
11 retourner à Phnom Penh, pour ensuite les tuer. L'Angkar les a
12 bernés car elle voulait les éliminer. Même chose à Kien Svay:
13 l'Angkar a dit aux gens d'inscrire leurs noms sur un tableau.
14 L'Angkar les a dupés et les a éliminés.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Monsieur le coprocurateur, veuillez ralentir le débit pour
17 faciliter la tâche des interprètes.

18 [10.12.51]

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Absolument, Monsieur le Président

21 Q. Monsieur le témoin, vous venez de dire qu'il s'agissait de
22 mensonges et que le but était de tuer ces officiels à qui on
23 avait promis de revenir organiser le pays.

24 Dans votre livre, vous avez cité quatre témoignages différents.

25 Vous avez déjà parlé de celui qui parle de la situation à Kien

31

1 Svay. Pour les besoins de la transcription, il s'agit de
2 témoignages d'un dénommé Mam Sarun, capitaine dans l'armée de Lon
3 Nol qui était réfugié au camp de Kap Choeng, en Thaïlande, le 15
4 février 1976, ainsi que d'autres réfugiés: Suon Phal, You Kim
5 Lanh et Seng Huot, un professeur. Tous ces témoignages figurent
6 dans votre livre aux pages 38 à 40 en français, 26 à 28 en
7 anglais, et, en khmer: 00862316 - 00862316 - jusque 18.

8 [10.14.25]

9 Vous avez dit dans votre livre également, à la page 40 en
10 français, 28 en anglais, et, en khmer: 00862320 -00862320 -... vous
11 avez dit ce qui suit:

12 "Plusieurs dizaines d'autres témoignages concordants permettent
13 d'affirmer que les révolutionnaires avaient décidé de supprimer
14 le plus grand nombre des anciens cadres civils et militaires dès
15 les premières heures qui suivraient la prise de Phnom Penh."

16 Fin de citation.

17 Alors je voudrais en venir à la situation à Battambang, donc, que
18 vous venez d'évoquer. Et peut-être pourriez-vous nous expliquer
19 en quelques mots ce que les réfugiés que vous avez rencontrés ou
20 dont vous avez recueilli les témoignages à différents endroits, à
21 des moments différents, vous ont dit à propos du sort des
22 officiers et des sous-officiers de Battambang?

23 R. Premièrement, j'aimerais vous donner des explications sur les
24 différentes étapes de la révolution.

25 En 75, c'était la révolution nationale. Les Khmers rouges

32

1 voulaient détruire tous ceux qui avaient travaillé pour les
2 Américains ou pour le régime de Lon Nol, lesquels étaient
3 considérés comme des traîtres.

4 [10.16.36]

5 En 76, ça été la révolution démocratique. Les membres de toutes
6 les classes ont été forcés à devenir des membres de la classe
7 inférieure, celle des paysans.

8 En 77, c'était la troisième étape, soit la révolution socialiste.

9 Ils ont créé des coopératives. Donc, l'exécution des soldats
10 hauts gradés et des anciens fonctionnaires cadrait avec les
11 objectifs de la révolution nationale.

12 Pour ce qui est de Battambang, à Phnom Thipakdei, les Khmers
13 rouges ont exécuté 380 personnes. Quatre témoins ont survécu.

14 L'un d'entre eux était Phim Roeun (phon.). J'ai interviewé ces
15 quatre témoins. Lui m'a dit que les Khmers rouges leur avaient
16 dit d'accueillir Samdech Euv, qui était de retour au Cambodge.

17 Ces soldats ont donc pris congé de leurs épouses respectives. Ils
18 ont mis leurs uniformes, puis ils sont montés dans un camion.

19 Après cela, ils ont parcouru une distance d'environ 15

20 kilomètres, puis ils ont tourné à Ou Preah. À l'arrivée des

21 camions au mont Thipakdei, les soldats Khmers rouges attendaient,

22 et ces anciens soldats hauts gradés ont alors été abattus par

23 balles. Phim Roeun (phon.) a été blessé et il a pu prendre la

24 fuite.

25 [10.19.24]

33

1 Environ six mois plus tard, j'ai rencontré un autre réfugié du
2 nom de Yen Savannary. J'ai changé leurs noms. Yen Savannary a
3 franchi la montagne, Phnom Thipakdei. Il a vu beaucoup de
4 cadavres ainsi que des crânes. Environ un an plus tard, une autre
5 personne dont j'ai oublié le nom a emprunté cette route et a vu
6 des crânes.

7 Il y a donc quatre témoins survivants. Deux d'entre eux ont
8 traversé cet endroit à différentes occasions. C'est donc la
9 vérité.

10 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez nous dire,
11 rapidement et aussi concisément... concisément que vous l'avez fait
12 pour les officiers, ce qui est arrivé aux sous-officiers de
13 Battambang à Thma Koul?

14 R. (Intervention non interprétée)

15 Me VERCKEN:

16 Excusez-moi.

17 [10.21.10]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Témoin, veuillez attendre.

20 La parole est à la défense de Khieu Samphan.

21 Me VERCKEN:

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Je me sens un petit peu dans l'obligation de rappeler à mon
24 confrère de l'Accusation que, quand il nous donne ces
25 explications, M. le témoin ne parle pas de ce qu'il a vu

34

1 personnellement mais répète des choses qu'on lui a dites.
2 Donc, il serait peut-être utile, pour la clarté des transcrits,
3 que ce soit précisé dans la question, parce qu'on a le sentiment...
4 et il s'accentue avec la répétition des questions, que M. le père
5 Ponchaud est en train de nous donner un témoignage de choses
6 qu'il connaît, dont il est absolument certain et qu'il a vu de
7 ses propres yeux, et cetera, alors que ce n'est pas le cas. Je
8 crois que ce serait... il serait correct que, dans la question, il
9 apparaisse le fait que le père Ponchaud répète des choses qu'on
10 lui a dites.
11 Je vous remercie.
12 [10.22.20]
13 M. LE PRÉSIDENT:
14 Merci.
15 La parole est à la défense de Nuon Chea.
16 Me KOPPE:
17 Merci.
18 J'aimerais ajouter quelque chose à ce qu'a dit mon confrère.
19 Parfois, nous parlons de preuve qu'en droit sont appelées des
20 preuves qui sont doublement par ouï-dire. Donc, non seulement une
21 personne raconte quelque chose au témoin, mais en outre, parfois,
22 la personne elle-même a entendu cela ou... de façon indirecte.
23 Donc, c'est du double ouï-dire.
24 Je ne sais pas quels sont les critères de preuves qui sont
25 retenus. Je suis sûr que la Chambre va motiver sa décision sur la

35

1 valeur probante, mais ici, donc, nous sommes doublement dans de
2 l'ouï-dire.

3 [10.23.12]

4 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

5 Monsieur le Président, je vais rapidement répondre.

6 Tout d'abord, l'avocat de la défense de Khieu Samphan a dit qu'il
7 s'agissait... il fallait répéter... avant chaque question,
8 qu'effectivement il s'agissait de ce que le témoin avait dit. Je
9 suis d'accord là-dessus.

10 Par contre, lorsqu'il dit que ce n'est pas le cas que le témoin
11 serait certain de ce qu'il avance, je crois que, là, il se
12 trompe. Le témoin vient d'expliquer que quatre témoins survivants
13 avaient été interrogés, et, si vous lisez le livre, vous verrez
14 qu'il s'agit de gens qui étaient eux-mêmes des officiers qui ont
15 survécu directement aux massacres qui ont été interrogés et que
16 d'autres qui n'avaient rien à voir avec ces massacres sont passés
17 par là, ont confirmé les mêmes faits, les mêmes cadavres sur
18 place.

19 C'est aussi pour cela que je suis étonné d'entendre l'avocat de
20 la défense de Nuon Chea parler de double ouï-dire, alors que ce
21 qui a été mentionné ici, c'est simplement ce que des gens ont vu
22 directement; ce sont des témoins oculaires qui ont rapporté cela
23 aux témoins. Donc, il n'est pas question ici de double ouï-dire.

24 [10.24.28]

25 Ceci dit, Monsieur le Président, je vais faire attention de

36

1 mentionner dans chaque question qu'effectivement il s'agit de
2 témoignages qui ont été recueillis par M. le témoin Ponchaud.

3 Q. Donc, ma question était de savoir ce que des témoins dont vous
4 avez recueilli les témoignages ont pu vous dire concernant les
5 sous-officiers de Battambang et ce qu'il... ce qui leur était
6 arrivé à Thma Koul, le long de la route nationale numéro 5?

7 M. PONCHAUD:

8 R. Je ne m'en souviens pas bien car cela remonte à bien
9 longtemps. Je n'ai pas relu mon livre avant de venir déposer.
10 Pour autant que je puisse m'en souvenir, les hauts gradés ont été
11 tués, et les subalternes ont été libérés, mais par la suite, bien
12 sûr, ils ont tué tous les soldats.

13 [10.25.58]

14 Q. Merci.

15 Je n'aurai pas le temps de revenir sur ce qui s'est passé à
16 Pailin selon les témoignages concordants de témoins - tout cela
17 figure dans votre livre -, mais je voudrais revenir sur un
18 témoignage dont vous avez fait état concernant les Khmers qui
19 avaient été livrés aux Khmers rouges après le 17 avril, donc ceux
20 qui avaient dû quitter l'ambassade de France. Vous avez mentionné
21 un... vous avez dit hier, d'ailleurs, que certains d'entre eux
22 avaient été emmenés au vieux stade et que certains militaires,
23 vous avez entendu, avaient été tués.

24 Je voudrais lire un passage de votre livre, aux pages 26 et 27 en
25 français, 15 et 16 en anglais, et, en khmer: 00862303 - 00862303.

1 J'ai un petit doute concernant le khmer, c'est pour ça... il est
2 question de savoir si ce passage figure effectivement dans la
3 version khmère ou non.

4 [10.27.05]

5 Mais voilà ce que dit un pharmacien khmer qui faisait partie du
6 groupe qui est sorti de l'ambassade et qui a pu s'enfuir par la
7 suite au Vietnam, en juin 1975. Il dit ce qui s'est passé à la
8 sortie de l'ambassade, je cite:

9 "Nous avons été emmenés au stade Lambert, à 200 mètres de
10 l'ambassade. Là, les Khmers rouges ont opéré un premier tri: ils
11 nous ont demandé de dévoiler franchement notre identité et
12 d'inscrire notre nom sur l'une des trois listes: militaires,
13 fonctionnaires, peuple. Puis, les militaires comme le commandant
14 Tanh Chea, le colonel Y Bun Suor et des hauts fonctionnaires", je
15 passe les noms, "ont été emmenés en camion."

16 Et un peu plus loin: "Le lendemain matin, les Khmers rouges sont
17 revenus et ont appelé un certain nombre de personnes suivant une
18 liste qu'ils avaient préparé et les ont emmenés. Ensuite, ils
19 nous ont dit de partir vers le nord pour nous adonner à la
20 construction du pays."

21 Fin de citation.

22 Alors, ici, on constate dans ce témoignage, comme dans de
23 nombreux autres témoignages que vous avez mentionnés dans votre
24 livre, à Battambang, Pailin ou Kampong Cham, qu'il y a eu
25 séparation des Cambodgiens en trois groupes: militaires,

38

1 fonctionnaires et peuple. Est-ce que... dans tous les récits de
2 réfugiés que vous avez recueillis également concernant d'autres
3 régions du pays, est-ce que c'était une façon de faire qui était
4 systématique?

5 [10.29.22]

6 R. Je pense que l'Angkar a agi de la même façon partout, comme je
7 vous l'ai déjà dit. Durant la première étape, ça a été la
8 révolution nationale. Ils ont exécuté les traîtres, ils ont tué
9 ceux qui avaient été au service du régime de Lon Nol et des
10 Américains. La radio du Kampuchéa démocratique l'a dit; je l'ai
11 entendu. Ensuite a eu... Donc, cette première phrase était celle de
12 la révolution nationale.

13 Q. Merci.

14 Dans votre livre, vous avez dit que des slogans qui passaient à
15 la radio ainsi que dans les meetings, des slogans khmers rouges,
16 justifiaient l'épuration des forces, des anciennes forces et
17 officiels de la République khmère. Est-ce que vous vous souvenez
18 de certains de ces slogans qu'il était habituel d'entendre à la
19 radio?

20 [10.31.00]

21 R. "Rien à gagner à vous garder; rien à perdre à se défaire de
22 vous."

23 "Mieux vaut tuer quelqu'un par erreur que de le remettre en
24 liberté par erreur."

25 Il faut comprendre la culture khmère et les Khmers. La culture

39

1 khmère est imprégnée de bouddhisme. Et, ici, les gens tuent car
2 ils pensent différemment que nous, les étrangers.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci, Monsieur le témoin. Merci, Monsieur le procureur.

5 Le moment est venu d'interrompre l'audience pour la pause du
6 matin. Nous allons donc marquer une pause dans les débats, de 20
7 minutes, et nous reprendrons à 10h50.

8 Huissier d'audience, veuillez assurer le confort du témoin
9 pendant la pause et vous assurer qu'il soit de retour au prétoire
10 à 11 heures moins 10.

11 (Suspension de l'audience: 10h32)

12 (Reprise de l'audience: 10h54)

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

15 Avant de laisser la parole au procureur, la Chambre souhaite
16 informer le Bureau des procureurs qu'il disposera des deux heures
17 qu'il a demandées pour son interrogatoire. Vous avez déjà utilisé
18 90 minutes de ces deux heures. Il vous reste donc une demi-heure.
19 Par la suite, les parties civiles auront une heure pour leur
20 interrogatoire du témoin.

21 [10.55.33]

22 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

23 Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre décision.

24 Q. Avant la pause, Monsieur le témoin, nous parlions des slogans
25 que vous aviez entendus à la radio ou de la bouche des Khmers

40

1 rouges, et je voudrais, pour être encore plus précis, lire un
2 extrait de votre livre. C'est la page 65 en français, la page 51
3 en anglais, et, en khmer, l'ERN est 00862351 - 00862351. Et voilà
4 ce que vous aviez écrit:

5 "Ce nettoyage par le vide correspond surtout à une vision de
6 l'homme: l'homme vicié par un régime corrompu ne peut être
7 changé, il doit être retranché physiquement de la communauté des
8 purs."

9 Et vous citez alors un certains nombres de slogans:

10 "'Il faut détruire le régime', 'écraser complètement l'ennemi',
11 'ce qui est infecté doit être incisé', 'ce qui est pourri doit
12 être retranché', 'ce qui est trop long doit être raccourci pour
13 être à la juste mesure', 'couper un mauvais plant ne suffit pas,
14 il faut le déraciner'. Tels sont les slogans qui, tant à la radio
15 que dans les meetings, justifient cette épuration."

16 Fin de citation.

17 Alors, pourriez-vous nous dire ce que les Khmers rouges
18 entendaient par le concept de "pureté" et de "communauté des
19 purs", selon ce que vous avez entendu des réfugiés et à la radio?

20 [10.57.50]

21 M. PONCHAUD:

22 R. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.
23 J'ai déjà remis au juge Marcel Lemonde un document. Le document
24 avait pour titre "L'invasion vietnamienne, une erreur
25 vietnamienne". Dans ce document, j'expliquais la situation

41

1 cambodgienne, la... Les paysans khmers et les paysans
2 moyens-inférieurs, les Khmers purs, sont ceux qui n'ont pas de...
3 qui ne considèrent pas la propriété privée comme importante.
4 L'Angkar considérait qu'il s'agissait d'une qualité, un
5 instrument docile dans les mains de l'Angkar. Donc, les purs ne
6 pensaient pas par eux-mêmes mais suivaient les politiques de
7 l'Angkar et n'étaient... n'étaient intéressés que par les intérêts
8 de la nation.

9 [11.00.14]

10 Q. Merci, Monsieur le témoin.

11 J'en viens à un autre sujet. Vous avez, dans votre livre, parlé
12 du fait que vous aviez, lorsque vous étiez à l'ambassade de
13 France, pu écouter la radio du FUNK et qu'il y avait un long
14 discours de Khieu Samphan, qui était répété maintes fois, qui
15 indiquait les objectifs généraux de la révolution. Est-ce que
16 vous vous souvenez du contenu de ce discours? Je crois qu'il a
17 été diffusé le 22 avril 1975.

18 R. Je ne m'en souviens pas bien car, à l'époque, je ne faisais
19 guère attention à l'idéologie des Khmers rouges. La confusion
20 régnait dans notre esprit.

21 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22 Merci.

23 Je voudrais, pour rafraîchir la mémoire du témoin, m'en référer
24 au document E3/118 - et je me suis trompé, c'est bien un discours
25 du 21 avril et pas du 22 -, qui est un message de victoire de

42

1 Khieu Samphan diffusé sur Radio Phnom Penh.

2 Avec l'autorisation de la Chambre, est-ce que je pourrais
3 remettre ce document au témoin et faire afficher ce discours à
4 l'écran également?

5 [11.02.00]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Vous y êtes autorisé.

8 Huissier d'audience, veuillez remettre ce document au témoin.

9 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

10 Merci.

11 Q. Alors, les ERN sont: en anglais: 00166994 - je répète,

12 00166994 -; en français: 00845854 jusqu'à 55 - je répète,

13 00845854 jusqu'à 55 -; et, en khmer: 00846160 - 00846160.

14 Je vais lire un seul extrait, qui est au début du discours. Voilà
15 ce que dit Khieu Samphan:

16 "Après le combat le plus courageux et le plus acharné qui soit,

17 après avoir enduré toutes sortes de souffrances et de difficultés

18 avec un grand héroïsme et supporté d'immenses sacrifices pendant

19 cinq ans et un mois, nos plus vaillantes FAPLNC et notre grand

20 peuple sont entièrement venus à bout de la plus impitoyable

21 guerre d'agression menée par les impérialistes américains et ont

22 complètement écrasé le plus déloyal, le plus fasciste et le plus

23 corrompu régime qui soit, celui des traîtres Lon Nol, Sirik

24 Matak, Son Ngoc Thanh, Cheng Heng, In Tam, Long Boret et Sosthène

25 Fernandez."

1 [11.04.05]

2 Et un peu plus loin: "Cette grande victoire a ouvert la voie la
3 plus éclatante et juste qui soit, celle qui a conduit le peuple
4 cambodgien et les FAPLNC à mener une puissante guerre populaire
5 pour combattre l'ennemi sur tous les fronts - militaire,
6 politique et économique - et à soutenir leurs efforts pour
7 évacuer les habitants des zones contrôlées par l'ennemi en
8 déjouant tour à tour toutes les manœuvres de celui-ci, en
9 l'attaquant sans relâche, en sapant ses forces militaires,
10 politiques, économiques et financières et en le privant jusqu'à
11 l'épuiser de ses vivres et de son riz. L'ennemi est finalement
12 mort dans de terribles souffrances."

13 Fin de citation.

14 Donc, voici les premiers extraits de ce discours. Est-ce que cela
15 vous rappelle le contenu qui était diffusé à la radio du FUNK, à
16 l'époque?

17 [11.05.40]

18 M. PONCHAUD:

19 R. Ils disaient qu'ils avaient remporté la victoire avec des
20 armes classiques - je m'en souviens encore -, des armes
21 traditionnelles.

22 Q. Merci.

23 Dans le même discours, un peu plus loin, Khieu Samphan parle de
24 "renforcer sans cesse notre vigilance révolutionnaire". Est-ce
25 que vous saviez ce que ce terme de "vigilance révolutionnaire"

44

1 voulait dire? Et est-ce que les récits des réfugiés ont pu vous
2 éclairer à cet égard-là?

3 R. À l'époque, nous ne faisons pas très attention à la
4 propagande khmère rouge. Nous partagions les souffrances du
5 peuple cambodgien, et notamment des citadins, des habitants de
6 Phnom Penh qui avaient été évacués.

7 [11.07.03]

8 Les Khmers rouges utilisaient également des termes qui étaient
9 différents de ceux utilisés avant eux. Nous devions donc
10 apprendre à comprendre leur manière de penser. Ils parlaient
11 d'"indépendance-souveraineté", ils parlaient de l'"abolition de
12 la propriété privée", ils parlaient de la "position
13 organisationnelle", soit autant de termes qui n'avaient jamais
14 été employés avant eux, et donc nous avons compris qu'ils avaient
15 un autre vocabulaire.

16 Q. Merci.

17 Je vais en rester là sur cette question. J'ai... il me reste deux
18 questions ou deux mini-thèmes à aborder.

19 Ce qui m'a frappé, dans votre livre, c'est l'utilisation à
20 plusieurs reprises par les réfugiés et par vous-même du terme de
21 "prisonniers de guerre" ou "esclaves", concernant les personnes
22 qui avaient été évacuées. Est-ce que vous pourriez nous dire dans
23 quel cadre les Khmers rouges utilisaient ces mots de "prisonniers
24 de guerre", si c'était le cas?

25 [11.09.17]

45

1 R. L'Angkar parlait des "17 avril", ceux qui avaient été libérés
2 le 17 avril. L'Angkar les appelait aussi "les nouveaux". Quant à
3 ceux qui vivaient à la campagne depuis le début, ils étaient
4 considérés comme "les anciens" ou comme le "peuple de base".
5 Parfois, ils parlaient de "prisonniers de guerre". J'ai entendu
6 cette expression à la radio. Cela dit, en général, ils
7 employaient seulement les termes de "17-Avril" et de "Nouveaux".
8 Ils n'employaient pas le terme d'"esclaves"; ils parlaient de
9 "réfugiés". Plus tard, vers 76 ou 77, ils ont commencé à utiliser
10 un nouveau terme, à savoir les "candidats". Ben Kiernan a mal
11 interprété ce terme. Il a dit que ces candidats étaient des gens
12 qui avaient été envoyés à la campagne... ou, plutôt, moi, je
13 parlais de ces personnes comme des gens envoyés et confiés à la
14 garde des anciens.

15 Q. Merci.

16 Dans les récits que vous avez recueillis auprès des réfugiés,
17 est-ce que ceux-ci vous ont dit s'ils avaient bénéficié de
18 certaines libertés individuelles sous les Khmers rouges ou bien
19 si, effectivement, ils étaient traités comme des prisonniers de
20 guerre?

21 [11.12.22]

22 R. Les Nouveaux, les 17-Avril, au début, ne jouissaient d'aucune
23 liberté. Par la suite, à partir de 77, tant les anciens que les
24 nouveaux ne jouissaient d'aucune liberté. À compter de 77, la
25 situation a changé, à la suite du conflit entre le Cambodge et le

46

1 Vietnam.

2 Q. Toute dernière question, Monsieur le témoin. J'avais cité tout
3 à l'heure un extrait de l'interview de Ieng Sary avec James
4 Pringle où il disait, en septembre 75, que le Cambodge était un
5 "atelier géant", au regard de l'absence de toute liberté
6 individuelle pour les 17-Avril et, par la suite, pour les gens du
7 Peuple de base.

8 Est-ce que vous avez entendu de la bouche des réfugiés dont vous
9 avez recueilli les témoignages plutôt... des termes comme "prisons
10 à ciel ouvert" plutôt que "ateliers géants"?

11 R. En général, les réfugiés parlaient d'une prison sans mur, mais
12 à la radio khmère rouge, il était question d'un atelier, d'un
13 chantier où les gens devaient travailler jour et nuit. Les gens
14 travaillaient en dépit de leur fatigue et de leurs souffrances.

15 [11.14.48]

16 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

17 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le témoin.

18 Je voudrais céder la parole à mon collègue qui a quelques
19 questions, pour le temps qu'il nous reste, à vous poser.

20 Merci beaucoup.

21 INTERROGATOIRE

22 PAR M. CHAN DARARASMEY:

23 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Bonjour à M.
24 François Ponchaud. Je m'appelle Chan Dararasmey. Je suis
25 coprocurateur national. Faute de temps, je ne vous poserai que

1 quelques questions.

2 Q. Pourriez-vous préciser un point? D'après ce que vous avez dit,
3 à l'ambassade de France, il y avait sept "super traîtres" ainsi
4 que d'autres gens qui étaient mariés à des étrangers et qui ont
5 été contraints de quitter l'ambassade. Est-ce que ces gens ont
6 été expulsés de l'ambassade calmement ou bien sous la menace des
7 armes?

8 [11.16.19]

9 M. PONCHAUD:

10 R. Que je me souviennne, personne n'a été forcé de quitter
11 l'ambassade sous la menace des armes. Je me souviens qu'il y
12 avait un cadre de haut rang. Ce cadre a dit à ceux qui avaient un
13 conjoint français de partir, mais sans proférer de menace. Il
14 leur a seulement été dit de partir. Les gens avaient peur. Nous
15 avons peur des Khmers rouges de façon générale et, quoi qu'ils
16 nous disent, nous devons nous conformer à leurs ordres.

17 Q. Vous dites avoir été présent. Dès lors, pourriez-vous nous
18 dire de quelle manière l'ambassade de France a réagi à cet ordre
19 de départ?

20 R. Sous les Khmers rouges, l'environnement était tel que chacun
21 était terrorisé. Même Jean Dyrac, le consul, était terrifié. Il
22 n'a pas protesté contre cette instruction. Il fallait obéir.

23 Q. Vous avez déjà beaucoup parlé de l'évacuation des habitants de
24 Phnom Penh, mais je vous prierais de bien vouloir apporter un
25 complément d'explication. Avez-vous jamais rencontré des hauts

48

1 dirigeants khmers rouges avant de quitter le Cambodge? Et, si tel
2 est le cas, est-ce que ces hauts dirigeants vous auraient fait
3 part d'un plan d'évacuation de la ville?

4 [11.18.37]

5 R. Je connaissais seulement le camarade Nhiem, qui était le trait
6 d'union entre l'Angkar et nous-mêmes. Ce n'est que par lui que
7 j'ai appris que nous devions partir. Je n'ai jamais rencontré
8 d'autres cadres de l'Angkar.

9 Q. Avez-vous jamais rencontré M. Khieu Samphan après 1975, soit
10 personnellement, soit autrement? Si oui, veuillez préciser.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Témoin, veuillez attendre.

13 La parole est à la défense de Khieu Samphan.

14 Me KONG SAM ONN:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Le témoin en a déjà parlé. Il a dit avoir rencontré mon client
17 une fois, il y a huit ans.

18 [11.20.08]

19 M. CHAN DARARASMEY:

20 Merci, Maître.

21 Q. Je passe à la question suivante. Monsieur Ponchaud, quand vous
22 étiez au Cambodge, vous avez quitté Phnom Penh en 75. À ce
23 moment-là, quelles impressions avez-vous eues face à ce que vous
24 observiez? Je parle ici de votre voyage de Phnom Penh jusqu'à la
25 frontière.

1 R. Ce qui m'a frappé, c'est que, depuis l'ambassade de France
2 jusqu'à Oudong, puis Kampong Chhnang, et Pursat, et Battambang,
3 cette route était absolument vide. Il n'y avait pas une âme qui
4 vive, et, rien que cela, cela me terrorisait. Je me suis dit à ce
5 moment-là que nous quittions un pays fantôme. Nous n'avons pas
6 rencontré un seul Cambodgien, pas une âme qui vive.

7 Nous pouvions voir de la fumée qui s'élevait au-dessus des champs
8 ou des villages. Nous supposions que cette fumée était provoquée
9 par des maisons en feu ou par des feux dans les rizières.

10 Q. Avez-vous été le témoin de protestations de villageois qui ne
11 souhaitaient pas quitter Phnom Penh? Et, le cas échéant, quelles
12 étaient les conséquences d'une telle résistance?

13 [11.22.15]

14 R. Hier, j'ai déjà évoqué certains événements qui se sont
15 produits à deux endroits. J'ai parlé des combats qui avaient
16 opposé les soldats de Lon Nol aux Khmers rouges. À part cela, je
17 n'ai pas observé de résistance. Les gens ont quitté la ville, et
18 personne n'arrivait dans l'autre sens. De temps en temps,
19 j'entendais des coups de feu, mais j'ignorais si c'étaient les
20 Khmers rouges qui tiraient. Peut-être que c'était le bruit de
21 portes qui claquaient.

22 Q. Pendant l'évacuation, est-ce que les familles ont été
23 séparées?

24 R. Je n'en n'ai pas été le témoin personnellement, mais j'ai
25 entendu les réfugiés en parler. De façon générale, l'Angkar

50

1 autorisait les familles à rester ensembles.

2 [11.23.42]

3 Prenons l'exemple de Preaek Kdam. Les gens devaient emprunter la
4 route nationale numéro 5. Ils ont embarqué sur un bac. Une fois
5 que le bac était plein, si le reste de la famille était en
6 arrière ou si la... certains membres de la famille avaient déjà
7 traversé, les Khmers rouges ne s'en souciaient pas. Cela leur
8 était égal que les familles puissent passer la rivière ensemble.

9 Q. Après la mise en œuvre de la politique d'évacuation, à votre
10 connaissance, les gens ont-ils été traités différemment, par
11 exemple les Cham, les Vietnamiens ou les Chinois?

12 R. Tous les citoyens ont été évacués. L'évacuation a été faite
13 sans distinction. À l'exception des étrangers ou des Cambodgiens
14 mariés à des Français qui s'étaient réfugiés à l'ambassade, tout
15 le monde est parti.

16 En outre, fin 75, l'Angkar a autorisé les Vietnamiens du Cambodge
17 à retourner dans leur pays d'origine. En général, on pense que
18 les Khmers rouges ont exécuté les Vietnamiens, mais c'est
19 inexact. Les Khmers rouges ont aidé ces Vietnamiens à retourner
20 dans leur pays d'origine, et j'ai une documentation abondante à
21 l'appui de cette thèse. Je le répète, fin 75, l'Angkar a aidé ces
22 Vietnamiens à retourner dans leur pays d'origine.

23 [11.26.10]

24 M. CHAN DARARASMEY:

25 Merci, Monsieur le témoin.

51

1 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges, je n'ai
2 plus de question à poser au témoin. Je souhaite bonne chance au
3 témoin.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Merci.

6 À présent, la parole va être donnée aux coavocats principaux pour
7 les parties civiles, qui pourront interroger le témoin.

8 [11.26.40]

9 Me PICH ANG:

10 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

11 Me Élisabeth Simonneau-Fort et Me Moch Sovannary vont se charger
12 d'interroger le témoin pour la partie civile.

13 INTERROGATOIRE

14 PAR Me MOCH SOVANNARY:

15 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

16 Bonjour à vous, Monsieur le témoin. Je m'appelle Moch Sovannary.

17 Je représente la partie civile et les victimes des Khmers rouges.

18 J'ai quelques questions à vous poser.

19 Je procéderai en deux volets: premièrement, je vais vous
20 interroger sur des réponses que vous avez déjà faites aux
21 questions qui vous ont été posées par d'autres parties; en
22 deuxième lieu, je vais vous interroger sur les informations que
23 vous avez obtenues auprès des réfugiés, en particulier sur le
24 récit que vous ont fait les réfugiés au sujet de leurs
25 souffrances sous le régime des Khmers rouges ainsi que l'époque

1 où ces gens sont devenus des réfugiés.

2 [11.28.07]

3 Q. Première question à présent. C'est une question de suivi.

4 Hier, interrogé par le Président, vous avez répondu que, dans la

5 soirée du 18 avril, un groupe a voulu... un groupe de soldats a

6 voulu se réfugier chez vous. Vous avez discuté avec eux pendant

7 toute la nuit sans dormir. De quoi avez-vous parlé? De

8 l'idéologie khmère rouge, du plan d'évacuation de la ville ou de

9 la situation du pays?

10 M. PONCHAUD:

11 R. Ces soldats venaient de Srah Srang, dans la province de Siem

12 Reap. Je ne voulais pas parler de l'idéologie ou des plans de

13 l'Angkar car ces gens-là n'en était peut-être pas au courant, ou

14 alors peut-être que, moi-même, je n'ai pas eu le courage d'entrer

15 dans ces considérations politiques. De par leur expression, j'ai

16 compris que ces gens n'étaient pas très amicaux et je n'ai donc

17 pas osé lancer une telle discussion.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Maître, pourriez-vous ralentir votre débit?

20 [11.29.55]

21 Me MOCH SOVANNARY:

22 Merci pour ce rappel, Monsieur le Président.

23 Q. Autre question. Hier, vous dites qu'un jour vous avez amené

24 des Khmers rouges à la gare pour une réunion. Vous dites qu'une

25 réunion a eu lieu. Combien de gens étaient présents? Et quel

1 était l'objet de cette réunion?

2 M. PONCHAUD:

3 R. Hier, j'ai parlé de la gare, mais je n'ai pas dit que la
4 réunion avait eu lieu à la gare. J'ai parlé des gens qui m'ont
5 demandé de les emmener à la gare, mais je ne savais pas s'ils y
6 étaient convoqués à une réunion ou s'ils y allaient pour discuter
7 des combats ou d'un plan d'attaque à la frontière. Et j'ai dit
8 aux Khmers rouges qu'il y avait six soldats khmers rouges à la
9 gare, mais ce n'était pas vrai. Et il y avait des soldats jeunes,
10 plus âgés, il y avait ceux qui portaient soit des vêtements
11 noirs, soit qui portaient des uniformes verts, et j'avais des
12 doutes car je me disais qu'il y avait différents groupes de
13 soldats qui se mélangeaient dans cette ville. J'ai remarqué que
14 six soldats se sont réunis. Je ne savais pas ce qu'ils faisaient.

15 [11.32.05]

16 Q. Je vous remercie.

17 Hier, vous avez aussi dit, en réponse à une question du Juge
18 Lavergne, qu'un cadre du nom de Nhiem... ou, plutôt, vous avez
19 parlé d'un cadre du nom de Nhiem qui n'avait pas un rang
20 important et qui n'avait pas la responsabilité de mener des
21 négociations politiques. Comment avez-vous tiré cette conclusion,
22 qu'il n'était pas un haut gradé? D'où tirez-vous ces
23 renseignements?

24 R. Je ne sais pas vraiment comment vous l'expliquer. Il était
25 plutôt difficile de faire la différence entre les hauts gradés et

1 les... ceux de rangs inférieurs. Nous discussions avec le camarade
2 Nhim tous les jours, mais nous traitions simplement de ce dont
3 nous avons besoin pour survivre à l'ambassade de France; nous ne
4 parlions pas de politique.

5 [11.33.20]

6 Il y avait un autre cadre qui, je suppose, occupait un rang plus
7 élevé. Je ne connais pas son nom. Il était un cadre et il pouvait
8 sans doute être de plus haut rang, d'après les mots qu'il
9 employait, car lui disait qu'il relayait les instructions de
10 l'autorité supérieure. Il indiquait que Son Excellence Khieu
11 Samphan voulait parler avec les gens à l'ambassade de France,
12 mais qu'il travaillait à la réorganisation de la... des forces
13 révolutionnaires. Et il nous parlait comme s'il était quelqu'un
14 d'important, à l'époque, et c'est pourquoi j'ai pensé qu'il
15 occupait un rang plus élevé. Un autre cadre qui négociait avec
16 nous le rapatriement des ressortissants étrangers à l'ambassade
17 de France... Et donc j'ai supposé que ces personnes occupaient des
18 rangs élevés.

19 Q. Bon, vous venez de parler de Khieu Samphan et vous en avez...
20 vous avez parlé de lui hier. Et vous dites qu'un cadre qui, vous
21 supposez, avait... occupait un rang élevé vous... a parlé avec vous
22 et qu'il a parlé de Khieu Samphan.

23 Et la page, en khmer: 00862302... de votre livre, en khmer; en
24 anglais: 00862034; et, en français: 00862147. Cet extrait de
25 votre livre parle de cet événement portant sur Khieu Samphan.

55

1 [11.35.27]

2 Je ne vais pas citer, mais j'aimerais simplement que vous nous
3 donniez plus de détails. Pouvez-vous en effet indiquer à la
4 Chambre si ce cadre vous a dit quel poste Khieu Samphan occupait
5 et si cette personne a parlé de Khieu Samphan? Vous dites dans
6 votre livre qu'il a dit qu'il était "Son Excellence". Donc, cette
7 personne vous a-t-elle dit à l'époque quel poste occupait Khieu
8 Samphan?

9 R. À l'époque, ce camarade nous a dit que Khieu Samphan faisait
10 partie des dirigeants qui... du pays, mais son poste n'a pas été
11 évoqué. Ils ont tout simplement dit qu'il faisait partie des
12 dirigeants du pays, et il n'a pas parlé de Pol Pot ou de qui que
13 ce soit d'autre.

14 Dans mon ouvrage, on parle de Pot, Hem, Van... C'étaient les noms
15 des responsables de l'autorité supérieure. Et Pech Lim Kuon, qui
16 était pilote d'hélicoptère, m'a dit ces noms aussi. Mais, dans
17 mon ouvrage, je parle du camarade Pot. Je ne savais pas qui était
18 le camarade Pot, peut-être Non Suon ou Saloth Sar. Le camarade
19 Hem, je ne savais pas non plus. Bien, le camarade Hem est
20 maintenant avec nous; à l'époque, je ne savais pas qui il était.
21 Le camarade Vorn, c'était Vorn Vet, mais je ne le savais pas à
22 l'époque. Je ne savais pas qui était au cœur même de l'appareil
23 khmer rouge, qui était l'Angkar. J'ai su par la suite que le
24 camarade Pol, c'était Saloth Sar. Je l'ai su en septembre 1977.
25 Saloth Sar s'est rendu en Chine; il y a annoncé l'existence du

1 Parti communiste du Kampuchéa.

2 [11.38.00]

3 Q. Merci.

4 Vous venez de dire au procureur que vous n'avez pas rencontré
5 Khieu Samphan par la suite. Donc, j'aimerais savoir, alors que
6 vous habitiez en France, avez-vous entendu dire que Khieu Samphan
7 s'était rendu en France pour lancer un appel aux étudiants
8 cambodgiens en France de... pour qu'ils reviennent au Cambodge pour
9 reconstruire le pays? Ou n'avez-vous jamais entendu une
10 déclaration de Khieu Samphan à cet égard?

11 R. Je pense que vous avez mal compris ce que j'ai dit. M. Khieu
12 Samphan ne s'est par rendu en France; c'est Ieng Sary qui s'est
13 rendu en France. Ieng Sary est venu en France et il a tenu une
14 réunion dans un... à Maubert-Mutualité. Il a montré une vidéo dans
15 laquelle il lançait cet appel. Il montrait la situation au
16 Cambodge et a lancé cet appel, donc, aux intellectuels
17 cambodgiens qui vivaient en France, leur demandant de rentrer au
18 Cambodge pour reconstruire le pays.

19 [11.39.33]

20 Je pense que le tribunal a invité M. Ong Thong Hoeung à déposer.

21 M. Ong Thong Hoeung était avec moi à ce moment-là et il a écouté
22 cet appel de Ieng Sary. Je lui ai dit:

23 "Tu ne dois pas rentrer au Cambodge." Mais à l'époque il ne m'a
24 pas cru. Il m'a critiqué, il m'a accusé d'être un agent de la CIA
25 ou à la solde de la CIA. Je lui ai répondu qu'il ne devait pas

1 rentrer au Cambodge...

2 Q. Je regrette, Monsieur le témoin. Je regrette cette
3 interruption. Vous avez répondu à ma question, et j'aimerais vous
4 en poser une autre.

5 Vous avez dit qu'ils étaient très habiles à duper les gens, à
6 bernier, que les gens... que l'Angkar mentait très bien. Quand vous
7 êtes-vous rendu compte que l'Angkar mentait si bien?

8 R. L'Angkar utilisait le mensonge pour attirer les gens et les
9 suivre, et c'était une tactique qu'ils employaient pour avoir le
10 contrôle de la situation. Ils utilisaient cette duperie pour
11 évacuer les gens hors des villes. Et je l'ai remarqué car, dans
12 sa propagande, l'Angkar utilisait des mots comme "grand bond vers
13 l'avant", "le glorieux 17 avril", et cetera Et c'est là que je me
14 suis rendu compte que l'Angkar mentait au peuple, surtout
15 lorsqu'ils ont exécuté des innocents, comme je l'ai dit ce matin;
16 cet homme de Kien Svay qui avait demandé aux fonctionnaires et
17 aux militaires de l'ancien régime d'écrire leurs noms sur un
18 tableau, et... Ces gens ont été par la suite exécutés, et c'est
19 arrivé le 20 avril 1975.

20 [11.41.50]

21 Me MOCH SOVANNARY:

22 (Début de l'intervention non interprétée)... j'aimerais montrer au
23 témoin un document qu'il a écrit, je vous prie.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Oui. En effet, veuillez remettre le document au témoin.

58

1 Me MOCH SOVANNARY:

2 J'aimerais aussi que le document soit montré à l'écran. En khmer:
3 00832483; en anglais: 00609102; en français: 00410324.

4 Q. Dans le document que vous avez sous les yeux - j'ai surligné
5 en vert les parties importantes - vous y écrivez:

6 "Après cela, tout le Cambodge était transformé en camp de travail
7 à ciel ouvert, et les gens ne savaient pas s'ils... et les gens
8 devaient travailler jour et nuit. Ils travaillaient..." (Fin de la
9 citation non interprétée)

10 J'aimerais savoir, d'où avez-vous tiré ces renseignements?

11 Avez-vous confirmé que ces sources étaient fiables?

12 [11.43.54]

13 M. PONCHAUD:

14 R. À ce moment-là, quand j'ai rédigé cela, je me suis fondé sur
15 les émissions radio de la "Voix du Kampuchéa démocratique".

16 Lorsque j'avais une citation... je citais la radio.

17 Q. Pouvez-vous donner plus de détails sur les informations qu'il
18 y avait "dans" cette émission de radio et les informations

19 supplémentaires que vous avez reçues des victimes?

20 Étaient-ils... travaillaient-ils vraiment avec joie dans ce grand
21 atelier à ciel ouvert?

22 R. J'ai expliqué hier que lorsque j'ai commencé à faire des
23 recherches, à partir de septembre 75, j'ai d'abord entendu les
24 témoignages des réfugiés, qui ont parlé de leurs expériences. Et
25 je n'arrivais... j'avais peine à croire qu'ils travaillaient jour

59

1 et nuit, car cela dépassait tout entendement.

2 Mais, par la suite, j'ai eu l'idée d'écouter les émissions de
3 radio du Kampuchéa démocratique. À l'époque, je me disais que
4 l'Angkar ne pouvait pas être... ne pourrait jamais faire travailler
5 les gens autant, car les dirigeants de l'Angkar étaient des gens
6 instruits - Saloth Sar a été instruit en France -, et je me suis
7 dit qu'il devait avoir un plan bien organisé pour le
8 développement du pays.

9 C'est ce que je croyais au début. Je pensais qu'ils avaient de
10 bonnes intentions pour le développement du pays.

11 J'ai donc commencé à écouter les émissions de la "Voix du
12 Kampuchéa démocratique", et c'est là que j'ai entendu les lignes
13 politiques. Lorsque je cite... j'utilise les guillemets, c'est une
14 citation directe de cette émission de radio. Dans... et donc je
15 cite la radio.

16 Donc, ce qui est cité, cela provient de la "Voix du Kampuchéa
17 démocratique" et, ce qui n'est pas entre guillemets, ce sont des
18 informations qui provenaient de ces réfugiés qui m'ont dit qu'ils
19 travaillaient beaucoup, mais ne travaillaient pas avec joie et
20 fierté, mais plutôt travaillaient très fort...

21 Q. Monsieur le témoin, je crois que vous avez déjà répondu à ma
22 question, et, en raison du peu de temps à ma disposition, je dois
23 passer à une prochaine série de questions.

24 J'aimerais à présent présenter le document D134.1, dont le titre
25 en khmer est "Cambodge, année de libération".

60

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Allez-y.

3 [11.47.58]

4 Me MOCH SOVANNARY:

5 Q. Dans ce document, je ne citerai que les passages pertinents -

6 ERN, en khmer: 00323735; en anglais: 00323693; et, en français:

7 00283064 -, donc, dans ce document et à cette page, vous écrivez

8 qu'à partir d'avril 75 quelque 20000 Cambodgiens ont décidé...

9 "Depuis le 17 avril 1975, plus de 20000 Cambodgiens se sont

10 exilés volontairement de leur patrie. Et, en décembre... pendant le

11 mois de décembre, il arrivait encore chaque trois... chaque jour

12 trois ou quatre personnes au camp d'Aranyaprathet."

13 Pourquoi ces gens ont-ils pris le risque de s'exiler dans un

14 autre pays? Ils devaient avoir l'impression que leur pays était

15 libéré mais ont pris le risque de croiser... de franchir la

16 frontière de façon illégale dans un autre pays. Pourquoi?

17 [11.49.34]

18 M. PONCHAUD:

19 R. Il y avait différentes sortes de personnes. Les fonctionnaires

20 ou les militaires de l'ancien régime se sont enfuis à la

21 frontière, car ils voulaient s'échapper.

22 Par exemple, il y avait un fonctionnaire, considéré comme le plus

23 corrompu... qui avait vendu du riz aux Khmers rouges. Et donc,

24 après la victoire khmère rouge, ces personnes se sont enfuies,

25 car elles craignaient les représailles des forces khmères rouges.

61

1 Certaines personnes, qui vivaient à quelque 30 kilomètres de la
2 frontière, ont entendu dire par d'autres que les Khmers rouges
3 avaient tué beaucoup de gens et ont donc décidé de s'enfuir. À ce
4 moment-là, nous avons appris que des gens étaient terrifiés et se
5 sont enfuis pour sauver leur peau.

6 Q. Merci, Monsieur le témoin.

7 J'ai deux autres questions sur ce sujet.

8 Toujours dans le même document, le document D133/1.2 - ERN, en
9 khmer: 002485; en anglais: 00609103; et, en français: 00410324.

10 Toujours, donc, dans le document précédent, vous parlez des
11 réfugiés que vous avez interviewés; cela porte sur la deuxième
12 phase des transferts de population et vous écrivez, que d'après
13 les réfugiés qui sont arrivés en Thaïlande... ils ont dit que...
14 [11.52.02]

15 "Aux dires des réfugiés arrivés en Thaïlande durant le mois de
16 janvier, ces déplacements de population étaient beaucoup plus
17 meurtriers que la grande déportation des villes, en 1975. Les
18 gens étaient exténués, sous-alimentés, et vivaient dans des
19 conditions sanitaires désastreuses."

20 Lorsque vous avez rencontré ces réfugiés, quelles souffrances
21 vous ont-ils relatées? Ils n'avaient pas assez de nourriture? Ils
22 n'avaient pas accès... à des médicaments?

23 Lorsqu'ils ont été transférés de force d'un endroit à l'autre,
24 quelles sont ces souffrances qu'ils... que ces réfugiés vous ont
25 décrites?

62

1 R. En mai, juin 1975 et au début de l'année 1976, l'Angkar a
2 procédé à un deuxième transfert de population. J'ai relu cet
3 article, il... car il est possible que... il est (inintelligible)
4 possible que "Le Monde" - le journal "Le Monde" - se soit trompé
5 dans la traduction.

6 [11.53.31]

7 (Partie de l'intervention non interprétée)... donc, ces gens ont
8 été envoyés par trains jusqu'à Phnom Thipakdei (phon.), près de
9 Angkor (phon.) Borei.

10 Et... une comparaison faite avec Hitler... mais les Khmers rouges
11 n'étaient pas comme Hitler, n'étaient pas des nazis... les réfugiés
12 ont décrit le traitement barbare qu'ils ont subi; ils étaient
13 dans les wagons... des trains, n'ont reçu ni nourriture ni eau,
14 n'avaient ni même un endroit pour faire leurs besoins... et
15 devaient demeurer dans des wagons bondés. C'est un peu comme
16 quand... le transport des nazis par trains par les... le transport
17 des Juifs par les nazis en train.

18 Et, si vous voulez en savoir plus, vous pouvez demander à Oum
19 Nal, qui était le médecin à l'hôpital Preah Ket Mealea... et lui a
20 accueilli ces gens à Sisophon et fait partie des témoins qui ont
21 survécu à ce jour.

22 Me MOCH SOVANNARY:

23 Merci, Monsieur le témoin.

24 Vous avez répondu à ma question et vous avez répondu à la
25 question que j'allais vous poser. Donc, je n'ai plus d'autres

63

1 questions pour vous.

2 Et je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir laissé
3 l'occasion de poser des questions au témoin.

4 Et merci, Monsieur le témoin, d'avoir répondu.

5 Et j'aimerais maintenant laisser la parole à ma consœur.

6 [11.55.15]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Oui, allez-y.

9 Me SIMONNEAU-FORT:

10 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et
11 Messieurs les juges. Bonjour à tous et bonjour à vous, Monsieur
12 le témoin.

13 Je précise que j'en ai à peu près pour 30 minutes. Donc, je ne
14 sais pas si je commence tout de suite ou si vous préférez que je
15 commence après la pause déjeuner. C'est comme vous le
16 souhaitez, Monsieur le Président.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Commencez, Maître. Nous essaierons ainsi d'utiliser de façon le
19 plus efficace possible le temps des débats. Allez-y, Maître.

20 [11.56.10]

21 INTERROGATOIRE

22 PAR Me SIMONNEAU-FORT:

23 Je vous remercie.

24 Monsieur le témoin, je m'appelle Élisabeth Simonneau-Fort et je
25 suis avocat des parties civiles dans ce procès.

64

1 Ce qui m'intéresse aujourd'hui dans le temps qui m'est imparti,
2 je vous le dis très directement, ce n'est pas ce que vous pensez;
3 en tout cas, dans cette enceinte, ce n'est pas ce qui m'intéresse
4 aujourd'hui parce que j'ai peu de temps. Ce qui m'intéresse en
5 revanche, c'est ce que vous avez vu comme témoin oculaire et ce
6 que vous avez entendu des réfugiés, ce qui fait de vous un témoin
7 auditif.

8 [11.56.47]

9 Je voudrais... vous disiez hier que ce qui est important ici, ce
10 sont les Cambodgiens. Je suis d'accord avec vous. Et, ce que je
11 souhaite évoquer aujourd'hui, c'est ce qu'ils ont vous dit
12 essentiellement et ce qu'ils ont vécu.

13 Et je voudrais, notamment, par mes questions, clarifier un
14 certain nombre de choses sur la façon dont vous avez collecté
15 leurs témoignages et sur la façon dont vous avez ensuite repris
16 ces témoignages pour faire un certain nombre de rapports ou
17 d'articles de journaux.

18 En fait, je vais me pencher essentiellement sur un rapport, qui
19 est le rapport qui a été déjà évoqué par M. le juge Lavergne
20 hier, qui est le document E3/1804, qui est un rapport que vous
21 avez fait à la Commission des droits de l'homme en juillet 1978.

22 Et je vais aussi évoquer les deux articles du "Monde" qui
23 viennent d'être cités par ma consœur pour partie et qui avaient
24 été évoqués hier par M. le juge Lavergne, et qui portent le
25 document... le numéro, pardon, D133/1.2.

65

1 [11.58.16]

2 En ce qui concerne le rapport que vous avez fait à la Commission
3 des droits de l'homme, vous intitulez celui-ci: "Quelques repères
4 concernant les violations des droits de l'homme".

5 Vous écrivez ceci alors que le régime est encore en cours et vous
6 écrivez vos deux articles au "Monde" quelques mois seulement
7 après la prise de fonction des Khmers rouges.

8 Dans le premier document, dans le document que je vais évoquer en
9 premier, qui est ce rapport, vous évoquez diverses violations -
10 ce que vous appelez des violations -, et ce sont des
11 constatations que vous faites à partir, nous avez-vous dit, des
12 témoignages et qui ont abouti pour vous à des certitudes.

13 Q. La première constatation qui m'intéresse est celle que vous
14 faites à propos des déplacements de population. Hier, M. le juge
15 Lavergne vous a lu un extrait de ce document - je ne le relirai
16 pas.

17 En ce qui concerne les déplacements de population, le premier et
18 le deuxième, est-il juste de dire, Monsieur, que vos
19 constatations résultent d'abord de ce que vous avez vu, entendu
20 et appris lorsque vous étiez en Cambodge... au Cambodge, et
21 jusqu'au début mai 1975?

22 [12.00.02]

23 M. PONCHAUD:

24 R. Je n'ai rien vu avant 1975. J'ai vu le... mai 1975, mais j'ai vu
25 l'évacuation de Phnom Penh, mais je n'ai pas vu le sort qui a été

66

1 réservé à ces gens. Ce que je savais, je l'ai appris par mes
2 entretiens avec des réfugiés que j'ai tenus à partir de septembre
3 75.

4 Q. Pour être plus clair, Monsieur, vous avez constaté, tout de
5 même, dans Phnom Penh, un certain nombre de choses entre le 17
6 avril et votre départ?

7 R. J'ai vu que Phnom Penh était déserte. Il n'y avait personne.
8 J'ai assisté à l'évacuation de 200 ou 300 personnes sur le
9 boulevard Monivong, mais je n'ai rien vu d'autre. Des gens de
10 tous âges, des enfants, des femmes, des malades, tous ont été
11 évacués. Ils allaient probablement mourir. Il y avait notamment
12 des femmes qui venaient d'accoucher et elles avaient de très
13 minces chances de survie.

14 [12.01.56]

15 Q. Je vous remercie pour cette précision.

16 Vous venez de dire que vos constatations sur ces déplacements
17 résultaient, par ailleurs, des témoignages des réfugiés, et vous
18 avez qualifié - M. le procureur l'a rappelé ce matin - ces
19 déplacements de "politiques systématiques" lorsque vous avez été
20 entendu par le juge d'instruction.

21 Je voudrais venir ensuite à une deuxième constatation que vous
22 faites dans ce rapport dans lequel vous parlez de violations des
23 droits de l'homme. Vous faites une deuxième série de
24 constatations concernant la vie des personnes et des familles
25 dans les coopératives et les camps de travail.

1 Dans le document E3/1804, vous indiquez notamment à propos de
2 cela:
3 "Maris et femmes sont généralement séparés et ne se retrouvent
4 que de temps en temps, surtout lorsqu'il s'agit du Peuple
5 nouveau. Les jeunes enfants sont généralement confiés aux soins
6 des vieilles femmes de la coopérative et, à partir de 6 ans, sont
7 pratiquement coupés de leurs parents. Ils appartiennent au Parti
8 et n'ont que rarement la possibilité de vivre en famille.
9 Au-dessus de 13 ou 14 ans, les adolescents entrent dans les
10 troupes mobiles et ne revoient que très rarement leurs parents."

11 [12.03.32]

12 Dans l'article du "Monde" du 17 février 76 - à l'ERN français:
13 00410324; anglais: 00609102; khmer: 00832484 -, vous dites,
14 toujours sur cette même seconde série de constatations: "Cette
15 armée de travailleurs est mobile, l'Angkar semblant vouloir
16 utiliser le potentiel humain jusqu'à l'extrême limite de ses
17 forces physiques."

18 Ces constatations que vous faites à ce moment-là, Monsieur - j'ai
19 bien compris qu'elles venaient des réfugiés -, pouvez-vous
20 confirmer qu'elles venaient d'un grand nombre de réfugiés et que
21 ces réfugiés étaient soit à la frontière thaïe, soit à la
22 frontière vietnamienne?

23 R. J'ai interviewé des réfugiés qui s'étaient réfugiés en
24 Thaïlande - et non au Vietnam - et également en France. La radio
25 khmère rouge a aussi donné des informations sur les brigades

68

1 mobiles, les unités d'enfants.

2 J'ai appris des choses sur la société khmère rouge par la radio
3 khmère rouge. J'ai entendu parler des unités d'enfants qui
4 étaient chargés de rassembler des excréments du bétail ainsi que
5 des plantes afin d'en faire de l'engrais.

6 [12.05.51]

7 Ensuite, il y a eu des brigades mobiles, des brigades de femmes.

8 La radio khmère rouge l'a bien expliqué. Les gens étaient
9 répartis en deux catégories. Ceux qui étaient mariés, là, les
10 maris étaient chargés d'aller travailler très loin pour labourer
11 les rizières, pêcher, défricher. Quant aux femmes, elles
12 travaillaient plus près des villages.

13 La radio des Khmers rouges expliquait que les gens de tous les
14 âges, y compris ceux de plus de 55 ans, devaient fabriquer des
15 outils d'agriculture. Et la radio disait que ces gens aimaient
16 travailler et qu'ils étaient heureux. La radio khmère rouge
17 parlait d'éduquer la société et parlait des conditions de vie de
18 la population.

19 [12.08.02]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci au témoin. Merci aux avocats des parties civiles.

22 Le moment est venu de suspendre l'audience. Les débats
23 reprendront à 13h30.

24 Huissier d'audience, veuillez apporter votre assistance au témoin
25 pendant la pause déjeuner et le ramener dans le prétoire pour

69

1 13h30.

2 Suspension de l'audience.

3 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner Khieu Samphan à la

4 cellule de détention et le ramener au prétoire avant la fin... à la

5 reprise des audiences.

6 (Suspension de l'audience: 12h08)

7 (Reprise de l'audience: 13h34)

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

10 La Chambre souhaite à présent laisser la parole aux coavocats

11 principaux pour les parties civiles pour leur interrogatoire du

12 témoin.

13 Vous avez la parole.

14 Me SIMONNEAU-FORT:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Bon après-midi à vous. Bon après-midi, Mesdames et Messieurs les

17 juges. Bon après-midi à tous.

18 Bon après-midi à vous, Monsieur Ponchaud.

19 Ce matin, nous nous sommes arrêtés au moment où nous avons

20 évoqué la deuxième série de constatations contenues dans votre

21 rapport de 78 et vos articles au "Monde"; et vous disiez que ces

22 constatations avaient été faites à partir des témoignages, mais

23 aussi à partir de la radio que vous écoutiez et qu'un ami vous

24 faisait passer à partir de la Thaïlande, je crois.

25 [13.35.57]

70

1 Je voudrais maintenant aborder une troisième série de
2 constatations qui sont contenues dans votre rapport, dans lequel
3 vous l'évoquez au titre des violations diverses que vous évoquez.
4 Cette troisième série de constatations concerne la reconstruction
5 de celui qui ne suit pas les consignes et l'élimination de ceux
6 qui les suivent encore moins - vous parlez, vous, d'exécutions
7 dans votre rapport.

8 Hier, M. le juge Lavergne a lu un extrait de ce rapport, qui
9 concerne les médecins, les ingénieurs, les professeurs, les
10 instituteurs, les étudiants. En ce qui me concerne, je voudrais
11 me référer à ce que vous avez écrit dans l'article du "Monde" du
12 18 février 76 - à l'ERN français: 00410325; anglais: 00609109; et
13 khmer: 00832491 -, vous dites:

14 "En février 76 - je cite -, celui qui ne suit pas scrupuleusement
15 les consignes données par l'Angkar est condamné à - ouvrez les
16 guillemets - 'construire' - fermez les guillemets -, terme
17 synonyme de réprimandes avec sanctions, privation de nourriture,
18 stations en plein air, et cetera. S'il ne s'amende pas, le
19 travailleur est conduit en stage communautaire dans un lieu
20 disciplinaire. La troisième fois, il est appelé à l'organisation
21 supérieure - entre parenthèses - Angkar, d'où nul ne revient."

22 Q. Encore une fois, ce que vous dites dans ce rapport et cet
23 article, Monsieur, c'est tiré d'un grand nombre de témoignages?

24 [13.38.14]

25 M. PONCHAUD:

1 R. [Intervention en français:]

2 Effectivement, c'est un grand nombre de témoignages que...

3 [Fin de l'intervention en français.]

4 [Interprété du khmer:] En effet, j'ai reçu ces informations de
5 témoins qui me l'ont dit.

6 Q. Dans votre rapport à l'ONU, vous écrivez, en première phrase:

7 "Après examen de témoignages de plusieurs centaines de réfugiés,
8 il est possible d'établir avec certitude les faits suivants."

9 Est-ce que la certitude, hormis le grand nombre de témoignages et
10 le fait qu'ils viennent de divers endroits... est-ce qu'elle
11 résulte aussi de la convergence de ces témoignages, de l'usage de
12 mêmes termes, de la référence à des détails identiques?

13 R. Ce n'est pas simplement fondé sur des témoignages de réfugiés,
14 mais "ils" sont aussi conformes à ce que l'on pouvait entendre
15 "sur" la radio provenant du Kampuchéa démocratique.

16 [13.39.35]

17 Ce matin, j'ai dit que la révolution cambodgienne était en trois
18 étapes. La première, c'était la révolution nationale. Pendant
19 cette étape, les Khmers rouges ont tué ceux qui n'étaient pas de
20 véritables Khmers, les ennemis qui avaient servi les intérêts des
21 Américains et de Lon Nol. Ils ont tué des soldats... enfin, des
22 militaires et des fonctionnaires dans toutes les villes.

23 J'ai obtenu ces renseignements de la radio du Kampuchéa
24 démocratique.

25 Q. Merci.

1 Comme j'ai très peu de temps, je vais vous demander de répondre
2 très précisément et concisément à mes dernières questions.

3 Je voudrais maintenant évoquer une quatrième série de
4 constatations que vous avez faites dans votre rapport de 78 et
5 dans les articles écrits au "Monde". Cette quatrième série de
6 constatations sur ce qui se passait au Kampuchéa démocratique
7 concerne le traitement particulier qui était réservé à certains
8 groupes.

9 [13.41.00]

10 Hier, M. le juge Lavergne a lu un extrait du rapport adressé à la
11 Commission des droits de l'homme - je ne vais pas le relire. Je
12 vais en lire un autre qui est à la page suivante et qui est
13 celui-ci, qui concerne aussi un groupe particulier, je cite:

14 "Les bonzes les plus influents ont été exécutés quelques jours
15 après la victoire des révolutionnaires. Les autres ont été
16 regroupés en camps spéciaux, puis contraints à reprendre la vie
17 laïque à partir de 1976. Les pagodes qui n'ont pas été détruites
18 durant la guerre ont été transformées en entrepôts ou sont
19 destinées à d'autres usages profanes, les statues de Bouddha ont
20 été profanées et le plus souvent brisées, les musulmans sont
21 particulièrement persécutés, les religions chrétiennes et
22 animistes n'ont aucune possibilité de s'exprimer."

23 Je vais vous lire très rapidement un extrait de l'article que
24 vous avez écrit au "Monde" à la même époque, le 17... pas à la même
25 époque, pardon, le 17 février 76. Vous disiez à propos des

73

1 militaires:

2 [13.42.17]

3 "Un nombre impressionnant de témoignages venant de tous horizons
4 confirme le nettoyage par le vide de la quasi-totalité des cadres
5 militaires et administratifs."

6 Et enfin, dans l'article du lendemain, du 18 février, vous
7 écrivez:

8 "La même constatation doit être faite pour la religion islamique
9 pratiquée par quelque 150000 Cham ou Khmers islam. Des
10 témoignages font état de brimades à leur égard, de destruction de
11 livres religieux, de l'obligation d'élever des porcs, d'abandon
12 forcé des coutumes vestimentaires, et cetera."

13 Ces constatations que vous mentionnez à l'époque, pendant le
14 régime khmer rouge, est-ce que vous les avez établies à partir
15 d'un grand nombre de témoignages?

16 R. Effectivement. J'ai recueilli des témoignages de moines dès
17 janvier 76. Il n'y avait plus de moines. Seuls quelques moines
18 qui... ou, plutôt, à partir de janvier 76, il n'y avait plus de
19 moines qui pouvaient porter l'habit.

20 [13.44.15]

21 À propos des Cham, j'ai obtenu des renseignements de différentes
22 sources, comme vous l'avez dit. Je ne pense pas que les Khmers
23 rouges aient maltraité les Cham pour des motifs religieux. Les
24 Cham, comme groupe ethnique, avaient leurs propres traditions, et
25 les Khmers rouges, eux, voulaient que tout le monde soit pareil.

1 Donc, ceux qui suivaient la ligne des Khmers rouges pouvaient
2 survivre. Qu'ils soient des Cham ou des Vietnamiens, s'ils ne
3 suivaient pas les lignes, ils couraient un risque.

4 À partir de 1978, la situation a changé et est devenue étrange.
5 Ils sont partis... enfin, ils ont cherché à "trouver" les Cham en
6 raison du conflit avec le Vietnam. Et l'on soupçonnait les Cham
7 d'appuyer la cause vietnamienne.

8 Q. Je vous remercie, Monsieur.

9 Et j'en arriverais à une cinquième série de constatations que
10 vous faites dans votre rapport à l'ONU et qui ne surprendra
11 peut-être pas un certain nombre d'entre nous. Vous évoquez, dans
12 ce rapport, le mariage. Et vous dites à propos de cela, dans
13 votre rapport, à la deuxième page:

14 [13.46.08]

15 "S'il y a eu des cas de mariages obligatoires de jeunes filles
16 des villes avec des mutilés de guerre, le fait n'est pas
17 généralisé. Pour se marier, jeunes gens et jeunes filles
18 dépendent cependant totalement du bon vouloir de l'Angkar."

19 Ce que vous indiquez à ce moment-là, Monsieur, est-ce que cela
20 résulte bien des témoignages que vous aviez à ce moment-là
21 recueillis?

22 R. J'ai recueilli beaucoup de témoignages sur les mariages que
23 l'Angkar avait organisés. Les femmes qui ne voulaient pas se
24 marier avec des soldats khmers rouges qui étaient invalides se
25 suicidaient. Ces femmes se sont suicidées.

75

1 Moi, je connais deux couples qui vivent encore ensemble; et, eux,
2 ont été mariés par les Khmers rouges.

3 [13.47.38]

4 Il a été dit que l'Angkar était le parent du peuple; et, selon la
5 tradition cambodgienne, ce sont les parents qui organisent le
6 mariage de leurs enfants. L'Angkar avait donc le droit
7 d'organiser le mariage de ses enfants. Non, je n'aime pas cette
8 pratique, mais c'était la façon dont l'Angkar concevait la chose.

9 Q. Je vous remercie.

10 En dehors de ces cinq constatations - pour moi, essentielles, et
11 importantes pour vous au point de les qualifier de violations -,
12 vous avez également évoqué dans l'article du "Monde" deux points.
13 Vous avez fait deux constatations que je voudrais lire rapidement
14 avant de vous poser une question.

15 La première est à l'ERN, en français: 004110324; en anglais:
16 00609105; et khmer: 00832487.

17 Et vous dites, dans cet article, en février 76:

18 "Les réfugiés divisent par contre le peuple entre les Anciens,
19 ceux de la zone libérée avant 75, et les Nouveaux, libérés le 17
20 avril 75. Ces Nouveaux sont toujours considérés comme prisonniers
21 de guerre et n'ont aucun droit.

22 [13.49.09]

23 Je vais vous citer un deuxième extrait de l'article du 18 février
24 76 - ERN français: 00... qui termine par 325, pour aller plus vite;
25 anglais, termine par 110; et khmer, par 492.

1 Et vous dites:

2 "La faim, le travail sans relâche, l'absence de médicaments
3 autres que ceux de la pharmacopée traditionnelle laissent
4 supposer une perte en vies humaines hallucinante."

5 Ces constatations, vous les faites neuf mois après la prise du
6 pouvoir. Est-ce qu'elles ont été faites à partir de témoignages
7 que vous avez entendus de réfugiés?

8 R. En effet. Les réfugiés ont dit que beaucoup de personnes
9 avaient été tuées. Chaque famille a perdu quelqu'un. Une étude a
10 été réalisée pour savoir... bon, une étude a été réalisée pour en
11 savoir plus.

12 J'ai écrit que 800000 personnes avaient été tuées sous le régime
13 khmer rouge. André Fontaine, du "Monde", m'a appelé pour me dire
14 que j'exagérais. Et j'ai répondu: "Pas du tout".

15 [13.51.11]

16 À l'époque, la CIA avait avancé le chiffre de un million de
17 personnes... ou, plutôt, 1,4 million de personnes tuées. Et un
18 ambassadeur a dit, lui, un million de morts.

19 Moi, je n'ai avancé... seulement le chiffre de 800000, mais je ne
20 me souviens pas de la source exacte.

21 Q. Je vous coupe parce que je souhaiterais avancer dans mon
22 interrogatoire, et le nombre exact n'est pas aujourd'hui le point
23 qui me préoccupe le plus.

24 Je voudrais, pour terminer, je voulais vous lire quelques
25 extraits des dépositions de parties civiles qui sont venues ici

77

1 en octobre... en octobre, novembre et décembre 2012. Par manque de
2 temps, je n'en lirai qu'un et je vous demanderai si cet extrait a
3 quelques similitudes avec ce que vous avez entendu, vous, en 75
4 ou 76 ou 77 ou 78, quelques similitudes avec ce que ces personnes
5 ont dit en octobre ou novembre 2012.

6 Donc, l'extrait se trouve dans le transcript E1/147.1. Il date du
7 4 décembre 2012, et c'est à 14 heures 07 et 38 secondes que Mme
8 Toeng Sokha dit ceci - elle parle du transfert forcé 2, que vous
9 avez d'ailleurs évoqué vous-même tout à l'heure -; et elle dit:
10 [13.52.59]

11 "Ça nous a pris toute la journée. Ça n'a pas commencé tôt le
12 matin. Nous avons été rassemblés vers 8, 9 heures. On nous a fait
13 monter dans le camion. Par la suite, on a été transportés vers
14 cet endroit et nous sommes arrivés sur place en fin d'après-midi.
15 Cela a pris bien longtemps parce que les routes n'étaient pas
16 bonnes et aucune pause n'a été faite en cours de route. Les
17 Khmers rouges allaient dans la forêt pour faire leurs besoins,
18 mais nous n'étions pas autorisés à descendre du camion. Ce n'est
19 qu'en arrivant à Pursat qu'on nous a laissés sortir."

20 Et on lui pose une question:

21 "Avez-vous pris un wagon de marchandises ou un wagon de
22 passagers?"

23 Et elle répond:

24 "Nous avons été regroupés dans un wagon de marchandises vide."
25 Et elle décrit la suite de son voyage.

78

1 [13.53.55]

2 Est-ce que vous pouvez nous dire très rapidement si ce témoignage
3 a quelque similitude avec ce que vous avez entendu vous-même il y
4 a 36 ou 37 ans?

5 R. Je suis d'accord à 100 pour cent avec ce que vous venez de
6 dire.

7 Q. Je vous remercie, Monsieur.

8 J'en ai terminé avec mes questions.

9 Je voudrais vous remercier pour votre contribution à cette œuvre
10 de justice qui se déroule dans cette enceinte. Il y a, au
11 Cambodge, des personnes, des parties civiles, des victimes, et
12 d'autres Cambodgiens qui attendent beaucoup de ce tribunal. Ce
13 tribunal n'a pas une vocation exhaustive, nous le savons tous,
14 mais c'est déjà quelque chose de très important. Il y a beaucoup
15 de personnes qui en attendent beaucoup, et, en leur nom, je vous
16 remercie pour votre contribution à cette œuvre de justice.

17 [13.55.07]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci.

20 C'est à présent à la défense de Khieu Samphan de poser quelques
21 questions à ce témoin.

22 INTERROGATOIRE

23 PAR Me KONG SAM ONN:

24 Bonjour, Monsieur.

25 Je m'appelle Kong Sam Onn. Je représente Khieu Samphan, tout

79

1 comme mon confrère, et j'ai quelques questions à vous poser cet
2 après-midi.

3 J'aimerais obtenir quelques précisions de votre part. Vous avez
4 "dit" le nom de Khieu Samphan. Vous avez dit que vous l'aviez
5 rencontré une fois il y a huit ans et, bon, que vous aviez déjà
6 entendu parler de Khieu Samphan, même à l'époque du prince
7 Sihanouk.

8 Q. Pouvez-vous nous dire: quand avez-vous entendu parler de Khieu
9 Samphan la première fois?

10 [13.56.20]

11 M. PONCHAUD:

12 R. J'ai entendu parler de lui sous le régime du Sangkum Reastr
13 Niyum, le régime du prince Norodom Sihanouk, et, comme je l'ai
14 dit, je l'ai connu comme étant quelqu'un de très propre. C'était
15 quelqu'un qui était engagé envers la justice... qui cherchait à
16 obtenir justice. Il a été maltraité par la police juste devant
17 l'assemblée et j'ai encore beaucoup d'admiration pour lui.

18 Dans ses déclarations, le prince Sihanouk a essayé de critiquer
19 Khieu Samphan... a cherché à le faire arrêter. Il a déjà... il avait
20 même dit que ces trois personnes étaient mortes.

21 L'ambassade de Chine a... Bon, il y avait... il y avait Hu Nim et Hou
22 Youn parmi ces, donc, trois personnes. Et l'ambassade de Chine a
23 dit que ces cadavres avaient été... on avait fait disparaître ces
24 cadavres et on a fait référence aux trois fantômes.

25 Q. Quand avez-vous entendu parler de lui?

80

1 R. En 66, une année après mon arrivée au Cambodge.

2 [13.58.09]

3 Q. Hier, vous avez évoqué des articles de Khieu Samphan dans

4 "L'Observateur". Les... avez-vous lu ces articles?

5 R. Moi, j'étais dans les campagnes. Des gens m'en ont parlé; je

6 ne les ai pas lus moi-même. À l'époque, le roi Norodom Sihanouk a

7 ordonné que l'on ferme le journal "L'Observateur".

8 Q. Vous venez tout juste d'évoquer la police sous le régime de

9 Sihanouk... et que Khieu Samphan avait été déshabillé devant

10 l'Assemblée. Savez-vous pourquoi?

11 R. Kou Roun, chef de la police... bon, je ne sais pas pourquoi,

12 mais il a agi de cette façon peut-être parce que Khieu Samphan a

13 refusé de signer une entente commerciale; et... et il se vantait

14 d'avoir déshabillé Khieu Samphan devant l'Assemblée.

15 Q. Vous avez dit que Khieu Samphan ne voulait pas accepter de

16 pots-de-vin et que c'est pourquoi il a subi ces mauvais

17 traitements. Pouvez-vous préciser? Pouvez-vous nous dire comment

18 quelqu'un d'aussi propre pouvait subir de tels sévices?

19 R. C'est tout à fait normal. Même encore aujourd'hui, il arrive

20 que des gens propres et intègres soient jugés indésirables.

21 [14.00.49]

22 Q. Vous avez dit que Khieu Samphan occupait un poste au Ministère

23 du commerce. Est-ce que vous connaissiez bien Khieu Samphan quand

24 il exerçait ces hautes fonctions?

25 R. Je ne m'intéressais pas au gouvernement. Le plus clair de mon

81

1 temps, je le passais à la campagne aux côtés des paysans. Et donc
2 je ne peux pas répondre à votre question, car je n'en sais rien.

3 Q. Vous avez surnommé M. Khieu Samphan comme étant Monsieur
4 Propre. Pourquoi l'avez-vous affublé de ce surnom? Est-ce que
5 vous l'avez entendu dans la bouche des villageois?

6 R. Les jeunes, les intellectuels, les enseignants l'appelaient
7 Monsieur Propre. Les enseignants n'appréciaient pas le prince
8 Norodom Sihanouk, car ils estimaient que ce dernier était à la
9 tête d'un gouvernement corrompu.

10 [14.02.33]

11 Q. En vous appuyant sur vos souvenirs, quel était le degré de
12 popularité de Khieu Samphan à l'époque?

13 R. À l'époque, les jeunes, les enseignants, les intellectuels
14 avaient la sagesse de vouloir libérer leur pays de la monarchie.
15 Ieng Sary et Saloth Sar étaient des enseignants au lycée
16 Kampuchéabot et ils étaient très appréciés; ils étaient
17 considérés comme des adeptes du communisme.

18 Q. Khieu Samphan a dû s'enfuir vers Kampot. Savez-vous pourquoi?

19 R. C'était parce que les villageois de Samlaut s'étaient révoltés
20 contre le gouvernement, lequel avait saisi leurs terres pour
21 établir une sucrerie. Les paysans étaient mécontents; ils ont
22 volé aux soldats des armes à feu. Le prince Norodom Sihanouk a
23 alors maudit Khieu Samphan, Hu Nim et Hou Youn en les accusant
24 d'être des traîtres. Le prince a dit que ses sujets, ses enfants,
25 ne pouvaient agir ainsi contre lui-même s'il n'y avait personne

82

1 qui agissait en sous-main.

2 À l'époque de ces événements, j'étais jeune. Un jour, je suis
3 allé au cinéma et, avant le passage du film, on a vu un épisode
4 dans lequel Preap In était attaché à un poteau et recevait une
5 balle dans la tête. Les images vidéo de ce supplice ont été
6 projetées au cinéma avant le passage d'un film.

7 [14.05.40]

8 Certes, nous respectons le prince Norodom Sihanouk, mais il
9 n'était pas à même de répartir correctement le pouvoir.

10 Q. Qu'en est-il du lien entre la rébellion de Samlaut et Khieu
11 Samphan?

12 R. Je n'ai pas mené de recherches à ce sujet. Néanmoins, à mon
13 sens, cet incident était sans rapport avec lui. Les Khmers
14 rouges, dont Khieu Samphan, se sont enfuis pour aller à Samlaut.
15 Un groupe de soldats du Kampuchéa démocratique a été organisé. À
16 ma connaissance, Khieu Samphan n'y a pas participé. Cela étant,
17 je n'ai pas mené de recherches là-dessus pour vérifier de quoi il
18 retourne.

19 Q. Après la disparition de Khieu Samphan, vous avez entendu dire
20 que le gouvernement devait asperger d'acide le cadavre de ces
21 trois personnes. Que s'est-il passé? Pourriez-vous préciser?

22 [14.08.00]

23 R. À l'époque, j'étais convaincu que lui-même et les autres
24 étaient morts. Cependant, plus tard, nous avons appris qu'il
25 n'était pas mort. En effet, il a fait son apparition pour

1 accueillir le roi Sihanouk, qui rentrait au Cambodge. Mais à
2 l'époque, à Phnom Penh, nous n'étions toujours pas convaincus.
3 Selon nous, cela faisait partie de la propagande khmère rouge.
4 L'idée que ces gens étaient encore en vie, nous pensions que
5 c'était de la propagande. Mais, en 78, nous avons vu le prince
6 Norodom Sihanouk et sa femme. Au mont Kulen, on a vu Sihanouk
7 embrasser Khieu Samphan. Et donc j'ai bien compris que Khieu
8 Samphan ne pouvait pas être mort. Ce n'était pas un fantôme, à
9 moins qu'il ne se soit réincarné.

10 Q. À votre avis, qu'a fait Khieu Samphan au moment de sa
11 réapparition?

12 R. Je n'y ai pas fait très attention. Il y avait la guerre, nous
13 étions inquiets, nous avons déjà assez de préoccupations; nous
14 ne pensions pas à Khieu Samphan. Nous pensions que les Khmers
15 rouges voulaient montrer au reste du monde que Khieu Samphan
16 était quelqu'un de propre et d'innocent, raison pour laquelle ils
17 voulaient montrer la photo où Khieu Samphan se trouvait aux côtés
18 de Sihanouk.

19 [14.10.45]

20 Q. Il y a un journaliste italien qui travaillait pour "Famiglia
21 Cristiana". Pouvez-vous en parler?

22 R. C'est une affaire honteuse. "Famiglia Cristiana" a parlé de
23 Khieu Samphan, mais le journaliste n'avait jamais rencontré Khieu
24 Samphan; c'était donc un mensonge.

25 Q. De quelle façon M. Cristiana (sic) a-t-il inventé cette

84

1 histoire? Qu'est-ce qui vous fait penser que ce monsieur a tout
2 inventé?

3 R. Je ne m'en souviens pas bien. M. Cristiana (sic) a constitué
4 un groupe. Ils ont inventé des histoires contre le Kampuchéa
5 démocratique, qui était une société communiste. Ces gens étaient
6 prêts à tout pour s'opposer au communisme.

7 [14.13.07]

8 Me KONG SAM ONN:

9 Monsieur le Président, j'aimerais faire afficher à l'écran le
10 document E/608.

11 Q. Monsieur le témoin, est-ce que c'est un des articles publiés
12 par "Cristiana" (phon.)?

13 M. PONCHAUD:

14 R. Cela fait partie du passé. Je ne m'en souviens pas bien, mais
15 j'ai rencontré un journaliste qui était avec Paolo. On s'est
16 rencontrés à Colombo. Il m'a dit n'avoir jamais rencontré Khieu
17 Samphan. Donc, je pense que ce journal n'a pas écrit la vérité.
18 Même l'interview a été montée de toutes pièces.

19 Me KONG SAM ONN:

20 Monsieur le Président, j'aimerais qu'on remette au témoin le
21 document E190.1.353.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Allez-y.

24 [14.15.37]

25 Me KONG SAM ONN:

85

1 Q. Veuillez examiner cet article de presse. Il est question du
2 fait qu'on ignorait ce qui se passait au Kampuchéa démocratique,
3 c'est un article Lewis Simons.

4 J'ai mis en évidence les parties qui m'intéressent - en khmer:
5 009089; en anglais: 00445460; et, en français: 00775746.

6 J'aimerais lire une partie où vous dites ce qui suit: vous dites
7 que vous êtes certain que le journal italien n'a jamais
8 interviewé ou rencontré Khieu Samphan. Est-ce que vous maintenez
9 vos propos?

10 C'est ce que vous avez dit au "Washington Post" le 19 février 78.

11 Avez-vous dit la vérité au "Washington Post"?

12 M. PONCHAUD:

13 R. Oui. C'est ce que j'ai dit à New York pour le "Time" (phon.).

14 J'ai rencontré le journaliste qui affirmait que cette personne
15 n'avait jamais rencontré Khieu Samphan auparavant.

16 Plus tard, un autre journaliste a dit du mal de Khieu Samphan en
17 exagérant certaines choses. Ce journaliste essayait de donner une
18 mauvaise image du Kampuchéa démocratique en dénigrant certaines
19 personnes qui étaient des membres du régime du Kampuchéa
20 démocratique.

21 [14.18.14]

22 Sous le Kampuchéa démocratique, certains ont fait de grosses
23 erreurs, mais néanmoins ils respectaient la population.

24 Me KONG SAM ONN:

25 Merci.

86

1 J'en ai terminé. Je vais céder la parole à mon confrère, qui va,
2 à son tour, poser des questions.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci.

5 Maître, l'avocat international de Khieu Samphan, vous avez la
6 parole.

7 [14.18.45]

8 INTERROGATOIRE

9 PAR Me VERCKEN:

10 Oui. Merci, Monsieur le Président.

11 Bonjour, Père Ponchaud.

12 Je m'appelle Arthur Vercken et je suis un des avocats
13 internationaux de M. Khieu Samphan.

14 Juste pour donner une précision sur ce qui a pu apparaître comme
15 un malentendu à l'instant, puisque mon confrère vous interrogeait
16 sur le "Washington Post" et vous répondiez sur le "Times".

17 Les faits remontent à longtemps, mais il y a un problème sur la
18 traduction française de l'article qui vous a été soumis. Il est
19 noté "New York Times" - oui, oui, c'est écrit - mais c'est une
20 erreur. En fait, il s'agit bien, dans la version originale, de la
21 traduction d'un document... d'un article, pardon, émanant du
22 "Washington Post".

23 Voilà. C'était juste une précision. C'est un problème de
24 traduction qui vous est totalement étranger, mais je tenais à le
25 signaler.

1 [14.19.43]
2 Alors, vous avez choisi - et c'est tout à votre honneur - de vous
3 exprimer en khmer. Après tout, nous sommes au Cambodge et devant
4 une majorité de magistrats cambodgiens. Simplement, il y a une
5 précision que je dois vous donner: c'est que, lorsque vous parlez
6 en khmer, ce que vous dites est traduit du khmer à l'anglais,
7 puis de l'anglais au français, ce qui fait qu'il y a forcément,
8 même si les interprètes sont excellents et... une perdition dans la
9 teneur de vos propos. Et il y a notamment un passage de ce que
10 vous avez dit hier qui m'a... qui m'avait intéressé, qui m'a
11 surtout intéressé quand je l'ai compris, en réalité, puisque sur
12 le moment je n'ai absolument pas compris ce que vous disiez. Il a
13 fallu que je me rapproche de mon confrère cambodgien pour qu'il
14 m'explique ce que vous aviez voulu dire lorsque vous avez parlé
15 de "révolution cosmique".
16 En réalité, je vais vous situer le contexte. Sur le moment, on a
17 juste eu ce mot, et il s'agissait d'un passage de votre
18 déposition - sur lequel vous venez de revenir d'ailleurs à
19 l'instant - concernant la réputation de Sihanouk, lorsqu'il était
20 au pouvoir avant le coup d'État. Vous veniez de parler de la
21 projection d'extraits du film "Apsara" et vous parliez de la
22 mauvaise réputation ou du fait que les intellectuels détestaient
23 Sihanouk. Et ensuite vous avez évoqué une possible différence
24 entre ce que pouvaient penser les intellectuels et ce que
25 pouvaient penser les gens de condition plus simple.

88

1 [14.21.49]

2 Q. Est-ce que j'ai suffisamment refixé le contexte, redéterminé
3 le contexte de ce que vous avez dit hier? Est-ce que vous
4 pourriez revenir pour expliquer ce que vous avez voulu dire par
5 ce concept de "révolution cosmique"?

6 M. PONCHAUD:

7 R. Pour les paysans, le roi est le maître de la terre et de
8 l'eau. Comme vous le savez peut-être, lors de la cérémonie du
9 sillon, c'est le roi qui creuse le premier sillon. Après cela, la
10 population peut semer et cultiver la terre. C'est le roi qui est
11 à l'origine de la pluie. Sans roi, il n'y a pas de pluie.
12 Et donc, quand l'Assemblée a décidé de renverser le roi, les
13 paysans ont eu le sentiment qu'ils ne pouvaient plus cultiver la
14 terre puisque, le roi étant absent, ils ne pouvaient plus y avoir
15 de pluie leur permettant de cultiver. Comme on dit en français,
16 c'est le roi qui faisait la pluie et le beau temps.

17 [14.24.22]

18 J'en ai déjà beaucoup parlé, mais je vais en rester là. Quand
19 Charles de Gaulle est venu au Cambodge, le 1er septembre 66, et
20 qu'il a rendu visite à Sihanouk, celui-ci a dit que, pour la
21 visite de Charles de Gaulle, il empêcherait que la pluie ne tombe
22 et il a annoncé au monde qu'il serait le meilleur roi. Quand
23 Charles de Gaulle, effectivement, comme on pouvait s'y attendre,
24 il n'y a pas eu de pluie.

25 Je ne veux pas m'étendre davantage là-dessus. J'en ai dit assez.

89

1 Q. Vous aviez dit aussi hier en répondant aux questions de
2 Monsieur le Président que les intellectuels détestaient,
3 haïssaient, Sihanouk lorsqu'il était au pouvoir et vous mettiez
4 ça en relation avec ce film "Apsara". Est-ce que vous pouvez
5 expliquer pourquoi?

6 [14.26.12]

7 R. Le terme de "haine" serait trop fort pour décrire le sentiment
8 des étudiants. Tout simplement, ils n'appréciaient pas l'ancien
9 prince. De retour au pays, les étudiants qui venaient de France
10 ont voulu amener le roi à leur céder un certain pouvoir, mais
11 celui-ci n'était pas prêt à leur concéder du pouvoir.

12 Nous parlons de Khieu Samphan, Hu Nim et Hou Youn, mais nous
13 oublions qu'il y avait quelqu'un d'autre: un dénommé Chau Seng.
14 C'était un communiste cambodgien qui s'était marié à une
15 Française; lui était Ministre de l'éducation. Dans tous les
16 services relevant du Ministère de l'éducation, le pouvoir était
17 aux mains des dirigeants communistes. Ces adeptes du communisme
18 n'appréciaient pas le roi Norodom Sihanouk et, comme le roi
19 Sihanouk ne voulait pas partager le pouvoir et que la corruption
20 et l'injustice régnaient, ces événements se sont produits.

21 [14.28.19]

22 Pour ce qui est du film "Apsara", j'étais à Stung Treng, où
23 j'enseignais le français à des lycéens cambodgiens. Nous avons
24 été forcés à regarder ce film dans lequel on voyait qu'il n'y
25 avait pas de bétail, pas de charrette à bœufs, pas de paysans en

1 ville.

2 Mais Sosthène Fernandez, qui était contre le jeu, était à
3 l'origine de tout cela. Sosthène Fernandez était chargé de lutter
4 contre le jeu, mais en fait c'était le chef du réseau de joueurs.

5 Me VERCKEN:

6 Q. Monsieur, Monsieur, une seconde, parce que, vous, vous savez
7 ce que vous dites mais vous ne savez pas ce que j'entends; et ce
8 que j'entends n'a pas de sens. Bon. Alors, c'est pour ça que je
9 vais vous arrêter.

10 Quel est le rapport avec le film "Apsara"? Je ne comprends pas.

11 Je parle très en détail de ce qui est traduit, mais je veux juste
12 une question simple. Moi, je veux bien que vous parliez en
13 français, mais... si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient,
14 peut-être ça simplifiera les choses.

15 M. PONCHAUD:

16 R. [Intervention en français:]

17 Le film "Apsara" mettait en scène une histoire qui se passait à
18 Phnom Penh, où on ne voyait aucun paysan, aucune charrette à
19 bœufs, aucun " neak sre", où les responsables du gouvernement
20 agissaient comme des voyous. Sosthène Fernandez, chargé de la
21 répression des jeux, était patron d'un tripot.

22 Nhiek Tioulong, le beau-père de Sam Rainsy, chef de l'armée... mais
23 était d'une attitude débauchée en plein public. Alors, les gens
24 de la campagne disaient: "Mais c'est ça, Phnom Penh? C'est ça le
25 gouvernement de Sihanouk?"

91

1 On ne peut être que outré, et je comprends très bien que les
2 communistes ont été furieux contre Sihanouk et voulaient le
3 détruire.

4 [Fin de l'intervention en français.]

5 [14.31.12]

6 Q. Je vous remercie.

7 J'ai maintenant compris le rapport entre le film et la réaction
8 qu'il a pu susciter contre Sihanouk. Et, à ce propos, et pour
9 continuer de manière un peu chronologique, je voudrais que vous
10 nous parliez, selon votre expérience, de la manière dont le
11 régime de Lon Nol a traité l'image du roi, de l'ex-roi, une fois
12 que... enfin, l'image de Sihanouk, une fois qu'il a été destitué.
13 Comment est-ce que le régime de Lon Nol traitait cette
14 question-là?

15 R. [Interprété du khmer:] Je viens tout juste de critiquer le
16 régime de Sihanouk. L'administration de Lon Nol a commis une
17 grosse erreur en essayant de calomnier Sihanouk ou en exagérant
18 les faits.

19 [14.32.42]

20 Après le renversement de Samdech Sihanouk, le 18 mars 1970, dès
21 le 19, la radio du Kampuchéa démocratique a fait une annonce -
22 donc, à la radio - en disant que le prince Sihanouk vivait une
23 vie de luxe et qu'il se baignait dans l'or, et cetera.

24 Me VERCKEN:

25 Attendez, excusez-moi, Père Ponchaud, Père Ponchaud...

1 M. PONCHAUD:

2 ... et donc, ce qu'ils cherchaient à faire, c'était de le
3 calomnier...

4 Me VERCKEN:

5 Père Ponchaud, excusez-moi, je vous arrête, parce que...

6 M. PONCHAUD:

7 ... et le prince Sihanouk, à cette époque, a jugé cela inacceptable
8 et insupportable.

9 Me VERCKEN:

10 Q. Pouvez-vous préciser: qui calomniait Sihanouk?

11 Parce qu'on nous a dit "la radio khmère rouge", mais, là, ma
12 question...

13 M. PONCHAUD:

14 [Intervention en français:]

15 R. Non!

16 [Fin de l'intervention en français.]

17 Me VERCKEN:

18 Q. Mais, oui, vous voyez un exemple de ce que vous ratez mais de
19 ce que je reçois lorsque vous parlez en langue khmère.

20 Donc... mais, cela dit, si vous parliez français, il y aurait

21 peut-être la même difficulté dans l'autre sens, hein? Je... mais,
22 simplement, voilà ce qu'on nous a dit.

23 Alors, pouvez-vous répéter, s'il vous plaît: qui diffamait, dans
24 les termes que vous venez de dire, Sihanouk?

25 [14.34.21]

1 M. PONCHAUD:

2 R. [Interprété du khmer:] Je pense qu'il sera plus facile "si" je
3 parle en français afin d'éviter toute confusion qui passerait par
4 l'interprétation.

5 Me VERCKEN:

6 Q. Je vous en prie.

7 M. PONCHAUD:

8 [Intervention en français:]

9 R. Alors, le prince, ce n'est pas les Khmers rouges qui ont... qui
10 ont critiqué Sihanouk, calomnié Sihanouk. Les Khmers rouges
11 étaient pratiquement inexistantes. Ils étaient trois, quatre
12 mille, peut-être cinq mille combattants et ils n'étaient pas
13 directement en prise avec Phnom Penh.

14 Alors, c'est la radio et surtout les journaux; je peux vous
15 montrer des dessins; je peux vous montrer des caricatures de
16 journaux cambodgiens qui sont absolument odieuses à l'égard du
17 prince Sihanouk, où on voit des caricatures de Sihanouk et de
18 Monique faisant l'amour de toutes les façons possibles et
19 imaginables. Ce n'est pas digne d'un chef d'État, même s'il a été
20 renversé. Un chef d'État, ou même tout homme, toute personne,
21 mérite le respect, même si c'est notre ennemi politique.

22 [14.35.31]

23 Alors, Sihanouk n'a pas pu accepter cela. D'ailleurs, il le dit
24 lui-même dans ses "Chroniques de guerre et d'espoir":

25 "Si on m'avait simplement renversé, je serais parti à Mougins et

1 je serais resté à Mougins. Et, là, j'aurais terminé ma vie comme
2 cela."

3 Mais, en tant que Khmer, il ne pouvait pas ne pas réagir.

4 "Bat mukh".

5 Et, quand les Khmers perdent la face, ils sont capables de se
6 suicider pour récupérer la face. Et si... je suis persuadé que le
7 prince Sihanouk a soutenu les Khmers rouges un peu par idéologie,
8 nationalisme, mais surtout pour récupérer son honneur, fût-ce au
9 prix de la mort de beaucoup de Cambodgiens.

10 Même nos compatriotes français... un certain Laporte a été des
11 éditoriaux absolument odieux à l'égard de Sihanouk, qu'un Khmer
12 digne de ce nom ne peut pas accepter.

13 Q. Alors, la réponse que vous venez de faire me donne envie de
14 rebondir sur un aspect de ce que vous venez de dire qui concerne
15 justement... vous venez de dire... au... je ne sais pas exactement, je
16 ne voudrais pas déformer ce que... votre propos, mais vous avez dit
17 "au risque de la mort de nombreux Cambodgiens".

18 [14.37.19]

19 Mais vous avez dit aussi, vous avez écrit, et dans votre livre,
20 dans de nombreux articles, que d'une certaine manière vous-même
21 aviez souhaité, vous l'avez encore redit à cette barre... vous avez
22 dit:

23 "J'ai souhaité cette révolution. Elle était justifiée. Elle était
24 attendue par moi et par d'autres. Et les gens voulaient cette
25 propreté, ce nettoyage. Il y avait des intentions qui étaient

1 bonnes."

2 Vous l'avez écrit. Je ne crois pas déformer vos propos.

3 Alors, là, on a l'impression tout d'un coup que vous allez

4 peut-être un peu vite en besogne en disant qu'au moment où il a

5 soutenu le mouvement khmer rouge le roi avait déjà conscience de

6 ce qui allait se passer?

7 M. PONCHAUD:

8 R. (Début de l'intervention en khmer non interprétée)

9 [Intervention en français:]

10 Je continue à vous parler en français?

11 Me VERCKEN:

12 Q. Avec grand plaisir.

13 [14.38.31]

14 R. Ne vous mêlez pas de date. Si j'étais favorable à la

15 révolution... enfin, favorable... non, je n'ai pas été favorable à la

16 révolution khmère rouge. J'ai simplement, à la fin du régime Lon

17 Nol, constaté, comme un certain nombre de gens, qu'il n'y avait

18 aucun espoir du côté de Lon Nol. Il y avait aucun espoir pour le

19 peuple khmer. Donc, le seul espoir, c'était les Khmers rouges. On

20 s'est trompé, mais je continue à penser que c'était le seul

21 espoir possible.

22 Par contre, du temps de Sihanouk, bien, on espérait que le régime

23 de Sihanouk allait s'améliorer. C'était possible. C'était un

24 régime qui pouvait s'améliorer. Donc là, à ce moment-là, on

25 n'était pas encore favorable à la révolution. Il y avait beaucoup

96

1 d'étudiants, de professeurs, qui étaient opposés au prince
2 Sihanouk, mais pas forcément pour faire la révolution.

3 [14.39.42]

4 D'ailleurs, même si on prend les Khmers rouges, M. Khieu Samphan,
5 Hou Youn, Hu Nim, Chau Seng étaient partisans de faire une
6 révolution par le haut. On peut dire par entrisme: prendre les
7 pouvoirs ministériels et installer un régime communiste ou du
8 moins plus juste.

9 Tandis qu'il y avait une autre partie des Khmers rouges, ceux qui
10 étaient partis à Andoung Meas - donc, Saloth Sar, Ieng Sary,
11 Rochoem To (phon.), Ros Samorn (phon.) et plusieurs... Son Sen -,
12 qui, eux, avaient décidé depuis 1963 qu'il n'y avait qu'une seule
13 solution pour terminer le régime féodal de Sihanouk, c'était de
14 le renverser par les armes.

15 Alors, moi, j'étais plutôt favorable à la tendance Khieu Samphan
16 qu'à la tendance "renverser par les armes". Parce que, par les
17 armes, on sait quand on commence, on ne sait pas quand on finit.

18 [Fin de l'intervention en français.]

19 Q. Et Sihanouk dans tout ça, d'après vous, il était favorable à
20 quelle faction?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Monsieur le témoin, veuillez attendre, je vous prie que le voyant
23 de votre micro soit allumé pour parler.

24 [14.41.19]

25 Me VERCKEN:

97

1 Je ne sais pas si ça pose une difficulté technique, mais
2 peut-être... là, vraiment, je parle... si vous changez de langue, ça
3 doit probablement causer un... peut-être, je ne sais pas.
4 Ça, c'est une question que je pose, Monsieur le Président. Vous
5 allez pouvoir nous l'indiquer, mais à mon avis - je crois que
6 vous l'aviez déjà dit hier -, si il y a un changement de langue,
7 il faut en choisir une.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Hier, le témoin a dit clairement qu'il souhaitait utiliser la
10 langue khmère pour sa déposition. C'était sa préférence, car il
11 parle... le témoin parle couramment le khmer. Et j'ai indiqué
12 clairement aux parties et au public que le témoin peut choisir la
13 langue de son choix, mais qu'il doit s'en tenir à cette langue.
14 Il peut passer du français au khmer, mais il faut choisir une
15 seule langue, car hier, il y a eu un petit problème... quand le
16 témoin mélange les deux langues dans sa même réponse... dans une
17 même réponse.

18 [14.42.39]

19 Donc, si... bon, vous parlez... vous êtes Français, le témoin est
20 Français. Si vous souhaitez communiquer en français, c'est sans
21 doute que cela dessert (phon.) vos intérêts, que c'est favorable
22 à... dans votre accord, mais c'est au témoin de décider la langue
23 qu'il souhaite emprunter.

24 Et le témoin préfère déposer en langue khmère. Il parle
25 couramment le khmer, et ainsi le public comprend très bien son

98

1 khmer. Et, s'il y a eu des problèmes d'interprétation ou s'il y a
2 eu des écarts, c'est dû à l'interprétation.

3 Nous allons maintenant marquer la pause et nous reprendrons à 15
4 heures.

5 Huissier d'audience, veuillez faire le nécessaire pour le témoin
6 soit à l'aise pendant la pause et vous assurer qu'il soit de
7 retour au prétoire avant 15 heures.

8 À la reprise des débats, le témoin indiquera la langue qu'il
9 souhaite utiliser, et je demande aux interprètes de faire une
10 interprétation la plus fidèle possible.

11 Merci.

12 (Suspension de l'audience: 14h44)

13 (Reprise de l'audience: 15h06)

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

16 La parole est rendue à la défense de Khieu Samphan.

17 Me VERCKEN:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Père Ponchaud, je voudrais un petit... vous m'entendez?

20 Je voudrais faire un petit bond dans le temps, mais j'y
21 reviendrai ultérieurement plus en détails. Vous avez plusieurs
22 fois parlé de ce moment où vous étiez à l'ambassade de France
23 avec d'autres, et un cadre khmer rouge vient et explique que
24 Khieu Samphan aurait souhaité venir saluer les personnes
25 réfugiées dans cette ambassade, mais qu'il était occupé ailleurs.

99

1 Ma question est la suivante: est-ce qu'à ce moment-là c'était
2 rassurant pour vous, et peut-être pour les autres s'ils vous en
3 ont parlé, d'entendre citer le nom de Khieu Samphan?

4 [15.07.59]

5 M. PONCHAUD:

6 R. [Interprété du khmer:] Non. Khieu Samphan était un Khmer rouge
7 ordinaire. Nous savions seulement que Khieu Samphan était
8 peut-être un dirigeant khmer rouge au même titre que Pol Pot.

9 Q. C'est vrai. Toutefois, vous avez parlé à cette barre de la
10 bonne réputation qu'il pouvait avoir, y compris semble-t-il
11 auprès de vous, de son souhait de promouvoir une révolution par
12 le haut, et cetera.

13 Est-ce que tous ces éléments-là n'étaient pas de nature, dans des
14 conditions aussi exceptionnelles, à vous tranquilliser? Cette
15 référence qui a été faite à Khieu Samphan et à son éventuelle
16 présence n'a-t-elle pas eu un effet un peu calmant sur les
17 personnes qui étaient là et qui entendaient cette référence?

18 [15.09.28]

19 R. Nous avons vu que les Khmers rouges évacuaient toute la
20 population de Phnom Penh. Quel que soit le cadre khmer rouge,
21 pour nous, c'était la même chose. Khieu Samphan était seulement
22 un dirigeant parmi d'autres, parmi de nombreux autres.

23 Q. Alors, justement, je vais encore un petit peu plus loin dans
24 le temps et je voudrais me référer à deux documents que nous
25 avons au dossier. Avant de m'y référer précisément, je voudrais

100

1 dire de quoi il s'agit. Donc, il s'agit du... des témoignages de
2 réfugiés que vous avez probablement tapés vous-même à la machine,
3 j'imagine, et que vous avez transmis au juge d'instruction après
4 votre audition par celui-ci.

5 Et puis il s'agit aussi du texte d'un article intitulé "Cambodge
6 libéré", que vous avez publié en janvier 1976. Alors, je vais
7 donner les références de ces deux documents. Les témoignages de
8 réfugiés, y avait deux liasses que vous avez envoyé au juge
9 d'instruction.

10 Et celle dont je vais parler porte la cote D1331.4; ERN français:
11 00410379; ERN anglais: 00820377 à 78; et khmer: 00836128 à 29.

12 Pour ce qui concerne l'article "Cambodge libéré", il s'agit du
13 document: ERN français: 00283060; khmer: 00323728; anglais:
14 003236889.

15 [15.12.41]

16 Ceci étant fait, j'en viens à ma question. Dans les témoignages
17 de réfugiés... alors, c'est parfois un peu touffu parce que vous
18 l'avez d'ailleurs vous-même indiqué au juge d'instruction dans
19 votre lettre d'envoi, vous avez dit:

20 "J'ai fait un travail sérieux mais pas scientifique."

21 Bon, ça a le mérite d'être clair, et là, tout à coup, vous dites:

22 "Extraits, lettre Thaïlande, le 21 novembre 1975".

23 Vous citez, semble-t-il à ce moment-là, je pense, un extrait
24 d'une lettre qui vous a été adressée. Je cite ce qui y est écrit
25 entre guillemets:

101

1 "Il y a un silence étrange sur le nom de Khieu Samphan, de Hu
2 Nim, Hou Youn. Ont-ils été évincés, comme le bruit court, ou
3 éliminés? Rien de sûr. On parle beaucoup de Ieng Sary et on le
4 voit partout."

5 Ça, c'est le premier extrait que je voulais vous soumettre.

6 [15.13.57]

7 Et ensuite, dans l'article daté de janvier 1976, vous écrivez:

8 "On parle peu, on parle peu de M. Khieu Samphan. Par contre, les
9 activités de M. Ieng Sary sont relatées en détails."

10 Est-ce que vous pouvez - on voit donc là qu'il y a à la fois...

11 dans cet article, je précise que vous parlez de ce que vous

12 entendez à la radio. Donc, on voit ici que - novembre 75 pour la

13 lettre d'un réfugié et janvier 76 pour votre article relatant

14 votre écoute de la radio - vous faites état d'un certain silence

15 sur la personne de M. Khieu Samphan. Est-ce que vous confirmez ce

16 point?

17 R. Ce que j'ai écrit est exact. J'ai consigné ce que j'avais

18 entendu à la radio du Kampuchéa démocratique. Khieu Samphan

19 n'était pas le Frère numéro 1; ça, c'était Saloth Sar. Le Frère

20 numéro deux, c'était Nuon Chea. Khieu Samphan était encore en

21 dessous de Ieng Sary dans cette hiérarchie. Puisque j'ai mis cela

22 par écrit, c'est que je l'ai entendu à la radio; cela cadrerait

23 également avec la répartition du pouvoir au sein de l'Angkar.

24 [15.16.33]

25 Q. Toujours sur le même thème, je crois avoir saisi tout à

102

1 l'heure - bon, nous avons toujours, pour ce qui nous concerne,
2 des difficultés de réception de la totalité de ce que vous dites
3 -, sur une question de la Partie civile, à un moment donné, vous
4 avez cité le nom d'une personne que vous auriez rencontrée.

5 Vraiment, là, je vous demande de me corriger si je me trompe.
6 Vous avez parlé du lieutenant Kuon, qui est un militaire qui
7 avait fui.

8 K-U-O-N. Kuon, qui est un militaire qui avait fui le Kampuchéa
9 démocratique pour la Thaïlande et qui avait été interviewé par
10 des journalistes étrangers. Est-ce que vous avez cité le nom de
11 cette personne ou c'est une erreur de ma part?

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Le micro n'est pas encore allumé.

14 M. PONCHAUD:

15 R. Dans mon livre "Cambodge, année zéro", j'ai changé tous les
16 noms, car je voulais protéger leur identité en (inintelligible)
17 de garantir leurs sécurité.

18 [15.18.48]

19 Me VERCKEN:

20 Q. D'accord, ma question consiste à vous demander si ce matin... ou
21 tout à l'heure, plutôt, c'était dans l'après-midi, vous avez
22 parlé de M. Pech Lim Kuon. C'est important pour notre équipe de
23 défense, car nous avons sollicité le dépôt au dossier de
24 l'interview que ce monsieur a donné à la presse étrangère, dans
25 laquelle il expliquait déjà en 1976 que le Kampuchéa démocratique

103

1 connaissait deux gouvernements, une structure fantoche, dirigée
2 par Khieu Samphan, et puis une structure active.

3 Vous avez entendu cette personne, vous l'avez rencontrée;
4 pouvez-vous rappeler pourquoi vous l'avez cité, car je crois que
5 j'ai raté le principal de votre déposition à ce sujet?

6 [15.20.08]

7 R. J'ai rencontré M. Pech Lim Kuon à Mairut, en Thaïlande.

8 C'était peut-être au mois de juillet 76. Il était pilote
9 d'hélicoptère. Il était responsable de fournir des conseils à
10 l'Angkar. Je lui ai demandé qu'est-ce qu'était l'Angkar. Il a dit
11 que l'Angkar avait les camarades Pot, Hem, Van. Et je lui ai
12 demandé qui était le camarade Pot: il a dit qu'il ne le savait
13 pas.

14 Dans ce livre, j'ai dit que Pot était peut-être Non Suon,
15 peut-être Saloth Sar. Le camarade Hem, je ne sais pas qui
16 c'était, mais aujourd'hui le camarade Hem est assis dans le
17 prétoire.

18 Le camarade Van, c'était Ieng Sary. Cela, je ne l'ai appris que
19 plus tard. Ce n'est que plus tard que j'ai appris qui étaient les
20 membres de l'Angkar.

21 Ils ont fui le Cambodge non pas parce qu'ils haïssaient le
22 Kampuchéa démocratique mais bien parce que l'Angkar leur a
23 demandé d'enseigner aux jeunes paysans.

24 [15.23.02]

25 Me VERCKEN:

1 Q. Père Ponchaud, là, je vous arrête...

2 M. PONCHAUD:

3 ... mais, non, là, il faut arrêter...

4 Me VERCKEN:

5 ... là, je vous arrête. Que se passe-t-il?

6 M. PONCHAUD:

7 R. Je parle de quelqu'un au singulier, M. Pech Lim Kuon, qui est
8 parti non pas parce qu'il détestait l'Angkar, mais parce que
9 l'Angkar lui avait demandé de former des jeunes paysans à la
10 conduite des hélicoptères, et il traduit un truc vraiment à
11 dormir.

12 Me VERCKEN:

13 Q. Hé oui, hé oui, hé oui. C'est très difficile, comme je vous
14 l'ai expliqué, il y a un relais par l'anglais, et il y a de la
15 déperdition vers le français, mais c'est malheureusement comme ça
16 que ça se passe.

17 Continuons si vous voulez bien.

18 Je voudrais revenir à un détail que vous avez donné lorsque M. le
19 Président vous a posé des questions à propos de ce que vous
20 aviez fait au moment de l'arrivée des Khmers rouges à Phnom Penh
21 dans les jours qui ont suivi le 17 avril, ou le 17 avril, et vous
22 avez expliqué que vous aviez servi en quelque sorte de guide un
23 peu touristique, vous avez utilisé - en tout cas, ç'a été traduit
24 de cette expression.

25 Et vous avez raconté que, bon, il y avait une résistance des

105

1 soldats de Lon Nol, mais que vous aviez eu le sentiment que ce
2 n'était pas ça qui inquiétait véritablement ces soldats khmers
3 rouges que vous aviez... que vous accompagniez. Vous avez dit:
4 "Ils voulaient savoir où étaient les soldats américains"; est-ce
5 que vous confirmez ce point?

6 R. C'est vrai, on m'a demandé où étaient les Américains. Je leur
7 ai dit qu'il n'y avait pas d'Américains, qu'il n'y avait pas de
8 soldats américains. Ils ne m'ont pas cru.

9 [15.25.28]

10 Q. Ils s'attendaient véritablement à trouver des soldats
11 américains à Phnom Penh?

12 R. Oui, cela faisait partie de la propagande khmère rouge. Même
13 les documents que nous avons obtenus, ils y indiquent que les
14 Américains étaient au Cambodge à l'époque, pendant la guerre.
15 Sous Lon Nol, il y avait des conseillers américains, mais pas de
16 soldats de Lon Nol (phon.). Cela faisait partie de la propagande
17 khmère rouge que de dire qu'il y avait des soldats américains sur
18 le sol cambodgien. Il y avait certes des conseillers, mais très
19 peu.

20 Q. Alors, ceci m'amène à évoquer un autre point de votre
21 déclaration en réponse aux questions de M. le Président, qui
22 concerne le fait que vous avez répété, je crois, plusieurs fois
23 qu'il y avait des agents de la CIA qui étaient là avec vous,
24 regroupés à l'ambassade de France, alors que les Américains, nous
25 le savons, avaient été évacués. Comment avez-vous été informé de

106

1 cela?

2 [15.27.35]

3 R. Gunther Dean a quitté le Cambodge en avril 75, et puis il y a
4 eu le chef de la CIA qui était avec nous à l'ambassade de France;
5 tout le monde le connaissait. Il y avait des journalistes
6 américains, il y avait quelqu'un d'autre, c'était le chef de la
7 CIA au Cambodge. Tout le monde le savait à l'Ambassade.

8 Q. Je vous remercie.

9 Je voudrais poser une question au linguiste, parce que vous avez
10 fait un travail impressionnant en écoutant ces émissions de radio
11 et en cherchant à comprendre cette novlangue khmère rouge. Et
12 vous y avez consacré certains passages de votre livre, mais
13 également une grande partie de cet article dont j'ai déjà cité
14 les références tout à l'heure, "Cambodge libéré", paru en janvier
15 1976, et je voudrais que vous parliez à la Chambre de cette
16 question sur laquelle vous vous êtes étendu dans cet article de...
17 du vocabulaire guerrier qui était utilisé à la radio, dans la
18 propagande, pour décrire parfois des activités bien banales, ma
19 foi.

20 [15.29.24]

21 Vous citez... je cite quelques exemples et je vous laisse en
22 parler. Vous dites, comme exemple dans cet article:

23 "Luttez pour développer des produits avec beaucoup de courage.
24 Luttez pour défricher la forêt. Luttez pour élever des digues.
25 Luttez pour attraper le poisson. Travaillez activement,

1 'combativement'. Attaquez l'élevage. Attaquez pour planter le
2 riz."
3 Que pouvez-vous nous dire sur votre compréhension de ce langage
4 étonnant, de ce vocabulaire guerrier, pour décrire des activités
5 qui parfois sont assez, assez banales.
6 R. Pour comprendre les Khmers rouges, les erreurs que ce régime a
7 commises, il faut comprendre que les Khmers rouges ont remporté
8 la victoire contre Lon Nol à cause des bombardements américains
9 sur le territoire cambodgien. Ils ont remporté la victoire, et
10 ils ont maintenu ce vocabulaire et nous ont dit que la paix était
11 une nouvelle guerre.
12 Ils devaient donc attaquer les ennemis de l'intérieur. Et, pour
13 remporter la victoire, comme ils l'avaient fait... en attaquant les
14 ennemis.
15 Il y avait deux champs de bataille, il y avait deux fronts..
16 enfin, il y avait deux champs de bataille: le front et l'autre.
17 Le front, c'est d'ériger des barrages, de construire des digues,
18 de creuser des canaux. L'arrière, la base arrière, c'était le
19 travail ordinaire dans les villages. Les individus étaient
20 organisés comme l'était... comme le serait une armée pour mener les
21 travaux agricoles.
22 Les forces d'élite, composées de jeunes, allaient construire des
23 canaux et des digues. Et il y avait un autre... d'autres groupes,
24 comme ceux qui se sont mariés, et les époux travaillaient loin de
25 la maison.

108

1 Et donc on pouvait considérer les gens comme une armée qui
2 lançait un assaut, qui attaquait, et cet assaut était la
3 production.

4 [15.34.30]

5 Q. Vous avez d'ailleurs, je crois, dans votre le livre, relevé
6 que ce vocabulaire était si répandu que vous le retrouviez y
7 compris lorsque vous vous entreteniez avec les réfugiés en
8 Thaïlande?

9 R. Encore aujourd'hui, on utilise des termes khmers "Samdech
10 (inintelligible)". On utilise encore la terminologie khmère
11 rouge, et des fois on s'en sert sans même s'en rendre compte.
12 Par exemple, le terme "hope", enfin, "espoir"... (partie de
13 l'intervention en khmer non interprétée)... "manger".

14 Q. Pour continuer sur les réfugiés, je voudrais que vous nous
15 parliez de la position de la Thaïlande à l'égard des camps de
16 réfugiés qui étaient installés sur son territoire pendant cette
17 période, à partir du moment où ces camps se sont constitués.
18 Quelle était la position de la Thaïlande vis-à-vis de ces camps?
19 Est-ce que vous le savez? Et, si oui, pouvez-vous nous en parler?

20 [15.36.36]

21 R. Les Thaïs veulent tenir... atteindre leurs propres objectifs.
22 Quand j'ai franchi la frontière, en mai 75, la Thaïlande a dit
23 qu'il n'y avait pas de réfugiés. Mais, comme mon ami avait ...
24 avait franchi la frontière, je savais pertinemment qu'il y avait
25 des milliers de Cambodgiens qui vivaient le long de la frontière.

109

1 De 1975 à 1976, il y avait environ 20 camps de réfugiés le long
2 de la frontière.

3 La Thaïlande voulait voir... ils voulaient voir ce que feraient les
4 Cambodgiens, et, s'ils ne faisaient pas de mal, ils... la Thaïlande
5 resterait calme.

6 En 76, en juin 1976, j'ai rencontré un groupe de militaires hauts
7 gradés, y compris des colonels: Siek Chhouk Mon (phon.), Kek Tret
8 (phon.); et on a demandé d'organiser une armée pour attaquer les
9 Khmers rouges. Duk Mon (phon.) était sous le contrôle des Thaïs.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Veuillez continuer à poser des questions.

12 [15.39.29]

13 Me VERCKEN:

14 Merci de votre aide, Monsieur le Président.

15 Q. J'ai essayé de vous arrêter, en fait, parce que je voulais que
16 vous nous disiez de quel pays était ces militaires, vous ne
17 l'avez pas dit.

18 Bon, moi, la question que je vous ai posée, c'est de savoir
19 quelle était la position, si vous le savez, politique de la
20 Thaïlande vis-à-vis des camps de réfugiés qu'il y avait sur son
21 sol. Est-ce que ça les mettaient en difficulté? Est-ce qu'il a
22 été question de les fermer? Est-ce qu'il a été question de les
23 cacher?

24 Voilà, c'est le sujet, pour rentrer un plus dans le détail, pour
25 faire en sorte que ma question soit moins ouverte, puisque

110

1 apparemment elle l'était trop, c'était le sens de ma question.

2 [15.40.25]

3 M. PONCHAUD:

4 R. La Thaïlande a accepté d'accueillir les réfugiés qui étaient
5 contre les Khmers rouges. La Thaïlande contrôlait les réfugiés à
6 ses propres fins politiques. À partir de 1979, l'année à laquelle
7 les Vietnamiens sont entrés au Cambodge, des centaines de
8 milliers de gens se sont réfugiés en Thaïlande, des millions de
9 réfugiés.

10 À ce moment-là, la Thaïlande n'acceptait plus d'accueillir des
11 réfugiés. Quelque 300000... 30000 [se reprend l'interprète] ont été
12 jetés du haut de la montagne de Preah Vihear.

13 À ce moment-là, la... les Nations Unies ont créé l'APRONUC pour
14 aider... UNBRO [se reprend l'interprète]. Il y avait, à l'époque,
15 quelque 40000 réfugiés en Thaïlande. La Thaïlande a accepté de
16 recruter certains de ces réfugiés comme soldats.

17 Q. Vous avez dit qu'il y avait à cette époque-là 40000 réfugiés
18 en Thaïlande?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 La parole est au coavocat principal pour les parties civiles.

21 Monsieur le témoin, veuillez, je vous prie, attendre, car c'est
22 la Partie civile qui a la parole.

23 [15.43.43]

24 Me SIMONNEAU-FORT:

25 Plus qu'une objection, je voudrais faire une remarque de,

111

1 peut-être... de méthode, parce que nous nageons dans la confusion
2 totale quant aux dates et aux époques. J'entends parler de
3 l'APRONUC. Je crois que, en ce qui concerne les chiffres aussi,
4 on est en pleine confusion, donc j'aimerais que vous essayiez de
5 poser peut-être des questions... ça ne peut venir que vous... que de
6 vous, une solution, la solution, je dis.

7 J'aimerais que vous... que notre confrère soit invité par la
8 Chambre à poser des questions extrêmement précises, avec des
9 dates précises et des références précises, ce qui évitera
10 peut-être que nous soyons dans cette confusion absolue à
11 l'instant présent.

12 Merci

13 [15.44.27]

14 Me VERCKEN:

15 Pour répondre à ma consœur, j'en serais ravi, simplement, comme
16 vous le savez, Monsieur le Président, et comme vous le savez
17 également, chers confrères, le problème avec les questions quand
18 elles sont trop précises, c'est qu'elles peuvent faire l'objet
19 d'objections pour cause de suggestions qui seraient faites de ma
20 part au témoin.

21 Donc, c'est la raison pour laquelle je commence par une question
22 ouverte; effectivement, nous avons des problèmes d'interprétation
23 qui font que les choses ne sont pas forcément aussi précises.

24 Pour préciser le sens de ce que vous venez de dire, nous avons
25 entendu qu'il y avait 40000 réfugiés en Thaïlande. Est-ce que

112

1 c'est ce que vous avez dit? Ce qui m'intéresse, c'est de savoir
2 s'il y avait une tension qui était sensible dans ces camps de
3 réfugiés, qui sont, par essence, des personnes fragilisées, et
4 est-ce qu'il y avait une menace qui pesait, à votre connaissance,
5 sur les réfugiés en Thaïlande d'être renvoyés au Cambodge par la
6 Thaïlande?

7 [15.45.59]

8 M. PONCHAUD:

9 R. De 1975 à 1978, quand le Kampuchéa démocratique était au
10 pouvoir, il y avait quelque 50000 réfugiés en Thaïlande. Les
11 Thaïs n'aimaient pas la présence de ces réfugiés, mais n'avaient
12 pas d'autres choix que de les accueillir. Il arrivait que les
13 Thaïs tuent les réfugiés qui... qui entraient au Cambodge. Ils ont
14 tué plusieurs milliers de réfugiés cambodgiens qui essayaient
15 d'entrer en Thaïlande.

16 C'était en 76. Certains soldats cambodgiens - je vous ai déjà
17 donné leurs noms, il y avait Yuk Mon (phon.), Kong Ana (phon.),
18 Ket Reap (phon.)... ces personnes ont constitué une armée, une
19 force militaire contre les Khmers rouges. Et les Thaïs leur
20 permettaient parfois de mener des combats contre les Khmers
21 rouges et d'autres fois ils ne leur permettaient pas. Et ensuite
22 ils ont tué tous ces commandants.

23 [15.48.29]

24 Q. Ont tué ces commandants? Ce sont les Thaïs qui les ont tués?

25 R. Les soldats thaïlandais ont tué ces soldats khmers qui étaient

113

1 contre les Khmers rouges.

2 Q. Est-ce que cette situation que vous venez de décrire, en plus
3 de celle de grande faiblesse dans laquelle sont de facto les
4 réfugiés... est-ce que cette situation politique supplémentaire que
5 vous venez de décrire pouvait, lors de vos entretiens, notamment
6 avec les réfugiés, entrer en ligne de compte dans la description
7 que pouvaient vous faire les réfugiés de ce qu'ils avaient vécu
8 au Cambodge? Est-ce que c'est quelque chose dont vous avez tenu
9 compte?

10 R. C'était en effet mon idée. Je pensais aux réfugiés khmers en
11 Thaïlande qui vivaient difficilement là-bas, mais ce qu'ont dit
12 les Khmers rouges était... ou, les Khmers rouges disaient la
13 vérité.

14 [Intervention en français:]

15 Ce n'est pas les khmers rouges qui disaient la vérité!

16 [Fin de l'intervention en français.]

17 [Interprété du khmer:] Je pense qu'il y a des problèmes
18 d'interprétation. J'ai dit... ce que j'ai dit n'a pas été
19 interprété; je ne voulais pas parler en français, car je ne
20 voulais pas que l'on pense que j'aidais la Défense.

21 [Intervention en français:]

22 Donc, depuis le début, si la Défense... non, si l'Accusation ne
23 voit pas d'objection, je parlerais volontiers en français, mais
24 j'ai peur que vous "dites" "je favorise la Défense".

25 C'est pour ça que j'ai... alors...

114

1 [15.51.17]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 La Chambre vous permet de parler en français à partir de
4 maintenant. C'est ce qu'en décide la Chambre.

5 M. PONCHAUD:

6 Reposez votre question.

7 Me VERKEN:

8 Non, je pense que vous y avez répondu malgré tout.

9 Q. Je vais plutôt passer à la question suivante.

10 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

11 Monsieur le Président.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Vous avez la parole.

14 [15.51.59]

15 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Je ne crois qu'on puisse déjà passer à la question suivante parce
18 qu'on en était toujours à la traduction de la dernière phrase de
19 M. le témoin, qui avait été la suivante: on avait dit en
20 interprétation que c'était les Khmers rouges qui disaient la
21 vérité. Et j'imagine, et on va voir si M. le témoin le confirme,
22 que dans le contexte c'était plutôt ce que les réfugiés disaient
23 qui était la vérité.

24 Donc, est-ce qu'on peut avoir cette précision avant que vous ne
25 passiez à un autre point, Monsieur l'avocat?

115

1 Me VERCKEN:

2 Oui, bien sûr.

3 Allez-y Monsieur le témoin. Veuillez...

4 [15.52.42]

5 M. PONCHAUD:

6 C'est exact. J'ai dit que, même en prenant le contexte politique
7 où les cas réfugiés en Thaïlande étaient opprimés par l'armée
8 thaïlandaise, chose qui est exacte, ils étaient enfermés derrière
9 des barbelés, et les Thaïlandais, les soldats thaïlandais
10 n'étaient pas tendres pour les Khmers.

11 Mais, en dépit de cette pression thaïlandaise, quand on
12 interrogeait les réfugiés sur ce qu'ils avaient vécu en régime
13 démocratique, du Kampuchéa démocratique, on peut moralement avoir
14 la conviction qu'ils disaient la vérité. Du moins, c'était ma
15 conviction.

16 Parce que, quand on interview quelqu'un, il y a quand même un
17 feeling entre les deux, on voit si l'homme ment ou pas.

18 Q. Oui, on peut aussi se tromper.

19 R. Oui, c'est possible, c'est possible.

20 [15.53.50]

21 Q. Surtout - et je ne voulais du tout mettre en cause votre...
22 l'honnêteté, si vous voulez, du travail que vous avez réalisé...
23 vous avez d'ailleurs vous-même eu l'honnêteté de dire au juge
24 d'instruction, en lui transmettant les deux liasses de documents
25 concernant ces entretiens, que c'était un travail sérieux, mais

116

1 pas scientifique.

2 J'essayais juste de souligner, de vous permettre de commenter les
3 difficultés qui furent les vôtres dans ces entretiens avec des
4 réfugiés placés dans un contexte difficile, réfugiés dans un pays
5 qui ne voulait pas forcément d'eux.

6 Et puis il y a une autre difficulté dont je voudrais savoir si
7 elle existait, c'est que vous avez expliqué, je crois que c'est
8 au juge d'instruction, que, avant de venir interroger ces gens,
9 certaines personnes les identifiaient pour vous, voire prenaient
10 en note des entretiens avec eux; est-ce que c'est exact?

11 R. Oui (Le micro du témoin est coupé)...

12 Q. Donc, cela signifie qu'au moment où vous rencontriez, ensuite,
13 ces réfugiés ils étaient dans le camp où vous les rencontriez
14 depuis un certain temps?

15 R. On a raconté tellement de bêtises sur mon cas en particulier.
16 Vous prenez la... "Libération", suite à l'article du "Monde", sous
17 un titre: "Curé, journaliste, espion, SDECE et CIA ", tout ça
18 pour moi tout seul. En disant qu'on choisissait... les réfugiés
19 étaient choisis par les chefs de camps avant de nous parler à
20 nous. Mais pour qui se prennent ces gens-là? Moi, je n'ai pas
21 besoin qu'on me choisisse les réfugiés.

22 [15.55.51]

23 Quand j'allais dans les camps, je m'assois par terre et je
24 parlais aux gens en leur demandant: "Hein, toi, qu'est-ce que tu
25 as fait, d'où tu viens?", et cetera, et cetera. Ce n'était pas

117

1 l'administration du camp qui me fixait les réfugiés que je devais
2 interviewer. C'est de la pure imagination et je dirais même de la
3 calomnie, c'est-à-dire du "mal-faux". Je n'ai jamais... on ne m'a
4 jamais désigné des candidats pour que je les interroge. Que cela
5 soit bien net.

6 Q. Je n'entendais absolument pas - que ce soit clair entre nous -
7 aller jusqu'à... ce qu'a pu écrire tel ou tel journal français.
8 Eh bien, je vois qu'il est presque... alors, presque 16 heures.
9 Avant de commencer une nouvelle ligne de questions, Monsieur le
10 Président, peut-être devrions-nous interrompre l'audience jusqu'à
11 demain matin?

12 [15.57.02]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Vous disposez de 5 minutes de plus.

15 Me VERCKEN:

16 Q. Dans votre livre, vous expliquez que... vous parlez des douze
17 commandements révolutionnaires et vous dites aussi que les
18 réfugiés que vous rencontriez connaissaient ces douze
19 commandements.

20 Vous dites aussi que les soldats qui gardaient l'ambassade de
21 France au lendemain de la libération de Phnom Penh les récitaient
22 chaque matin. Alors, ça laisse quand même supposer qu'il y avait
23 une certaine rigueur morale au sein de la... des troupes et dans la
24 propagande qui a été diffusée et qu'elle avait son importance.

25 [15.58.12]

118

1 R. Je confirme tout à fait que les "yothea", c'est-à-dire les
2 combattants khmers rouges, étaient disciplinés et qu'à
3 l'ambassade de France nous avions des petits garçons de presque
4 13-14 ans qui nous gardaient et récitaient les douze
5 commandements khmers rouges. Et je ne sais pas dans quelle mesure
6 c'est pénétré chez eux, mais en tout cas ils les récitaient.
7 Et, sur le plan moral, d'une façon générale, on peut dire que
8 l'armée khmère rouge se comportait d'une façon très morale, très
9 morale, en n'hésitant pas à tuer s'il le fallait.
10 Mais, sur le plan des mœurs, notamment des mœurs sexuelles, je
11 peux dire qu'en gros... il y a eu des dérapages, mais en gros ils
12 étaient très moraux.

13 Q. Je vous remercie.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci.

16 Merci, Monsieur le témoin. Et merci, Maître.

17 Voilà qui met fin à l'audience d'aujourd'hui. Nous allons donc
18 suspendre les débats. Nous reprendrons l'audience demain à 9
19 heures.

20 Demain matin, la Chambre poursuit la déposition de François
21 Ponchaud jusqu'à ce que sa comparution soit terminée.

22 [16.00.06]

23 Monsieur Ponchaud, votre comparution n'est pas terminée. Nous
24 vous demandons de revenir demain et nous croyons qu'il... que
25 peut-être seule la matinée suffira pour entendre votre

119

1 déposition.

2 Huissier d'audience, veuillez assurer le retour de M. Ponchaud à
3 son domicile et vous assurer qu'il soit de retour au prétoire
4 avant 9 heures demain.

5 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner Nuon Chea et Khieu
6 Samphan au centre de détention et vous assurer qu'ils soient de
7 retour au prétoire avant 9 heures.

8 Et demain Nuon Chea sera accompagné à la cellule de détention
9 temporaire depuis laquelle il pourra suivre les débats. Quant à
10 Khieu Samphan, qu'il soit amené au prétoire.

11 L'audience est levée.

12 (Levée de l'audience: 16h01)

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25